COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON ABORIGINAL PEOPLES

LOCATION/ENDROIT: **MANI-UTENAM**
SEPT-ÎLES (QUÉBEC)

DATE: **LE VENDREDI 20 NOVEMBRE 1992**

VOLUME: **1**

"for the record..."
STENOTRAN
1376 Kilborn Ave.
Ottawa 521-0703

TABLE DES MATIÈRES

Mani-Utenam, Sept-Îles (Québec)
Le 20 novembre 1992

NOM	**PAGE**
Cérémonie d'ouverture	1
Prière d'ouverture	1
Remarques d'ouverture par le co-président René Dussault	1
Remarques d'ouverture par le commissaire Bertha Wilson	9
Remarques d'ouverture par le commissaire Paul Chartrand	10
Présentation par la Coalition pour Nitassinan Gilbert Pilot	11
Présentation par le Conseil de bande de Malioténam Gilles Bacon, chef Raoul Vollant, conseiller	50
Présentation par Mathilda Fontaine, Comité des parents de l'école de Malioténam	64
Présentation par Danielle Descent	78
Présentation par Mgr Henri Goudreault, évêque du diocèse de Labrador City-Schefferville	88
Présentation par le Conseil des Atikamekw et des Montagnais Denis Gill, vice-président, bloc centre	117
Présentation par Denis Perron, député de Duplessis et porte-parole de l'Opposition en matière d'affaires autochtones	137

TABLE DES MATIÈRES

NOM	**PAGE**
Presentation by the Naskapi Band of Quebec John Méméanskum, Director General and Band Secretary Dr. Paul Wilkinson, Advisor	163

LE 20 NOVEMBRE 1992 **COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES**

Mani-Utenam (Québec)

--- L'audience débute à 8 h 40 le vendredi 20 novembre 1992

(Cérémonie d'ouverture)

(Prière d'ouverture)

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bonjour. Je voudrais déclarer cette séance d'audiences publiques de la Commission royale sur les peuples autochtones ouverte.

La Commission est très heureuse d'avoir l'occasion de tenir cette séance ici à Malioténam. Nous tâchons de visiter le maximum de communautés, de réserves, durant les quatre phases d'audiences publiques que nous allons tenir.

Nous sommes à effectuer la deuxième série d'audiences publiques. La première a débuté au mois d'avril dernier et s'est poursuivie pendant 10 semaines, jusqu'à la fin du mois de juin. Nous avons visité à ce moment-là 36 communautés. Nous avons tenu 44 jours d'audiences publiques dans chacune des dix provinces canadiennes, les deux territoires. Nous avons reçu des

présentations, verbales ou écrites, de plus de 850 personnes ou organismes, groupes, institutions de toutes sortes.

La Commission a été créée il y a un peu plus d'un an maintenant pour examiner la relation entre les peuples autochtones du Canada et les divers gouvernements canadiens ainsi que les Canadiens dans leur ensemble. L'objectif est de faire en sorte que ce qui a trop souvent par le passé été de mauvaises politiques soient changées, qu'à l'avenir les politiques gouvernementales, la relation même avec les peuples autochtones en soit une de respect, d'égalité et de partenariat.

Les sujets confiés à l'examen de la Commission sont nombreux, de la justice à l'éducation, à la santé, aux services sociaux, les divers problèmes qu'on retrouve dans les communautés, trop souvent malheureusement, problèmes d'emploi, problèmes d'alcool, problèmes de violence, en particulier faite aux femmes et aux enfants.

La question des territoires est au coeur du mandat de la Commission. En ce qui concerne les processus de revendications territoriales, le rôle de la

Commission n'est pas d'intervenir dans les réclamations territoriales mais de suggérer un processus plus efficace, qui puisse être accéléré. La question de l'autonomie gouvernementale est également au coeur du mandat de la Commission.

La Commission a l'occasion de regarder toutes ces questions dans leur ensemble. Nous espérons pouvoir tracer un portrait d'ensemble d'une nouvelle relation entre les peuples autochtones du Canada et les Canadiens, les Québécois.

Nous savons que le maintien des cultures autochtones et des langues autochtones est fondamental. On nous a dit lors des premières audiences publiques que cela passait par une plus grande autonomie gouvernementale, par une plus grande autosuffisance financière.

Nous savons qu'il y a eu déjà beaucoup de groupes de travail, de commissions d'enquête sur les questions autochtones au Canada. Nous savons qu'il y a un grand scepticisme dans les populations autochtones. Nous savons aussi que nous travaillons à un moment, à une époque où il n'y a jamais eu autant de volonté, y compris de volonté politique, pour apporter une solution durable

et non pas pour cesser de travailler à la pièce.

La Commission a entrepris un processus de consultation et de dialogue parce qu'elle travaille avec les peuples autochtones et avec le public canadien, un processus considérable, quatre séries d'audiences publiques. Nous comptons visiter au-delà de 100, peut-être 125 communautés au Canada, contrairement à l'habitude, à l'usage, qui est de visiter une trentaine de villes essentiellement au sud.

Nous souhaitons et nous essayons de rencontrer les gens dans leur milieu, voir leurs conditions de vie, entendre parler des problèmes mais aussi et surtout des solutions. Nous sommes moins là pour dire et identifier les problèmes -- encore que, dans certains cas, il va falloir le faire -- mais surtout pour proposer des solutions concrètes.

Nous devons descendre au niveau du terrain. Il est important de trouver une façon de donner vie à un certain nombre de grands principes qui ont fait l'objet de discussions, en particulier dans la dernière année au niveau de la Constitution. Je pense que -- et c'est notre avis -- que le vote du 26 octobre dernier n'est un retour à la case de départ, bien au contraire. Je pense

que ce processus de discussion qui a pris place au niveau constitutionnel a permis une éducation du public, une beaucoup plus grande information sur les questions autochtones, le débat autour de certains enjeux -- la question des droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, la question de la place faite et qui pourra être faite aux non-autochtones habitant sur les territoires des gouvernements autochtones -- questions fondamentales qui, nous l'espérons, pourront être précisées par le travail de la Commission.

La Commission réussira uniquement dans la mesure où on mettra des efforts, une participation active, tant du côté des peuples autochtones que du côté du public en général. On travaille sur la relation entre les autochtones et le public; il faut nécessairement que la discussion se fasse des deux côtés, que la réflexion prenne place des deux côtés. Dans ce sens-là nous sommes très heureux de pouvoir être ici ce matin, à Malioténam, pour entendre des présentations qui seront faites.

Nous tâchons de voir les gens là où ils sont, comme je l'ai dit. Nous visitons les écoles, nous rencontrons beaucoup d'étudiants au secondaire. Nous allons dans les prisons. Nous visitons les hôpitaux.

Nous visitons les maisons de répit, en particulier pour les femmes.

Nous espérons qu'à la fin nous pourrons, ensemble, proposer des recommandations concrètes qui, cette fois-ci, seront appliquées par le gouvernement fédéral mais aussi par les gouvernements des provinces.

Le travail de la Commission est un travail collectif, et nous apprécions la participation du public, des autochtones, des diverses institutions. Il est essentiel que le débat prenne place et qu'on n'attende pas des recommandations de la Commission avant de réagir séparément suivant ses intérêts, avant de faire les lobbys auprès des gouvernements.

Nous souhaitons que les gens viennent nous rencontrer, que la discussion se passe durant la vie de la Commission, qu'on amorce de façon sérieuse cette discussion. C'est la meilleure garantie que nos recommandations seront réalistes, acceptables à la fois pour les Autochtones et pour le public, et que notre rapport n'ira pas mourir sur les tablettes.

Je souligne en terminant que la création de la Commission a eu l'appui des trois partis à la Chambre des Communes, que la création de la Commission s'est faite

d'une façon différente de toutes les autres commissions, sur recommandation de l'ancien juge en chef du Canada, le très honorable Brian Dickson, qui avait été mandaté par le premier ministre pour recommander le mandat, recommander la composition de la Commission.

Ce n'est pas un mandat qui a été préparé par des fonctionnaires du gouvernement fédéral, que ce soit du ministère des Affaires indiennes ou du bureau du Conseil privé. C'est un mandat très large qui est appelé au succès, encore une fois, dans la mesure où les gens, le public, toutes les parties concernées y mettent le maximum d'efforts.

Alors sans plus tarder je voudrais non pas vous souhaiter la bienvenue parce que nous sommes chez vous, mais souhaiter une séance de travail fructueuse.

Je voudrais demander à mes collègues... et je me permets de mentionner ici que la Commission est composée de sept commissaires; quatre sont autochtones, trois sont non autochtones. Je co-préside la Commission avec George Erasmus, l'ancien président de l'Assemblée des Premières Nations.

Je suis accompagné ce matin de M^me^ Bertha Wilson, qui a siégé pendant plusieurs années à la Cour

suprême du Canada, jusqu'en 1991, qui a eu l'occasion de rendre plusieurs jugements touchant les droits autochtones au Canada. Également, je suis accompagné de M. Paul Chartrand, qui est un Métis du Manitoba, professeur de droit à l'Université du Manitoba, et également, de Mme Évelyne St-Onge, qui agit avec nous de plein pied comme commissaire pour cette séance de travail. Mme St-Onge pourra poser des questions à ceux qui font des représentations de la même façon que nous.

C'est un mécanisme -- le mécanisme des commissaires ad hoc des communautés dans lesquelles nous siégeons -- qui s'est avéré fort fructueux lors de la première séance d'audiences publiques. Ça nous permet d'échanger, de nous assurer que nous comprenons bien ce qu'on nous dit, que nous avons une bonne compréhension du contexte, ou une meilleure compréhension du contexte. Encore une fois, je remercie Mme St-Onge de se joindre à nous ce matin.

Je voudrais également, avant de passer la parole à mes collègues, souligner que nous avons la traduction simultanée, l'interprétation, en montagnais, en français et en anglais. Donc chacun doit se sentir à l'aise de parler dans sa langue.

Sans plus tarder je voudrais demander à M^me^ Wilson de dire quelques mots, et ensuite Paul Chartrand.

Madame Wilson.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: Good morning.

I feel very privileged to be one of the non-Native members of the Royal Commission. I realize that the Commission has a very huge job to do and I think one of the important aspects of our work is public education, and by that I mean the education of the white society, about Native people.

I am very well aware that there is a tremendous lack of knowledge in white society about Native people. If we are going to develop a better relationship between the Native society and the white society, there clearly has to be a mutual understanding and a mutual respect.

This is a big job that we have to do, but we find it challenging. We need your help. We need the help of every one of you to do our task. I am delighted to be on your territory this morning and I look forward very much to hearing what you have to say to us.

Thank you.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Commissaire Chartrand.

COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND: Merci.

Bonjour. C'est un honneur pour moi d'être un membre de la Commission royale sur les peuples autochtones et c'est un honneur particulier d'être ici aujourd'hui avec vous dans la communauté de Malioténam.

Comme a déjà dit le co-président, on a visité beaucoup de communautés autochtones, mais je vous assure, de ma part, que c'est toujours intéressant de découvrir les riches différences qui existent à travers le Canada. J'ai habité pendant les 22 premières années de ma vie une communauté métisse dont l'économie était fondée sur la pêche et la chasse. Il y a beaucoup de différences dans cette culture et les cultures diverses autochtones qu'on voit de place en place.

Alors on a beaucoup d'ouvrage à faire. C'est le temps de commencer l'ouvrage aujourd'hui. J'anticipe avec beaucoup de plaisir les événements de cette journée, la dernière journée d'une bonne semaine passée dans le territoire des peuples autochtones de cette région.

Merci beaucoup.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci.

Alors, je voudrais maintenant, sans plus tarder, inviter M. Gilbert Pilot, de la Coalition pour Nitassinan, de venir à la table nous rencontrer et faire sa présentation.

GILBERT PILOT, COALITION POUR NITASSINAN (deux premiers paragraphes traduits du montagnais): Avant de débuter je demanderais au Grand Manitou de nous donner une heureuse journée pour qu'on puisse donner notre opinion.

Je remercie les membres de la Commission d'avoir pris la peine de se déplacer pour venir entendre ce qu'on avait à dire de façon à ce que ça ne se fasse pas comme tout se passait autrefois, c'est-à-dire dans des dossiers dont on n'entend plus parler après, nous, en tant que nation innu et aussi les gens de d'autres réserves.

Pour commencer je tiens à préciser que la Coalition pour Nitassinan, c'est un mouvement traditionaliste qui regroupe 784 membres. Nous avons des assises dans différentes communautés. Ce sont des hommes, des femmes, des aînés, des jeunes qui ont à coeur le

Nitassinan, qui ont à coeur leur culture, leur langue et qui sont en voie de déterminer leur avenir, mais toujours dans un contexte de coexistence pacifique avec les Québécois et avec les Canadiens.

Actuellement nous avons des réticences -- d'énormes réticences -- à l'endroit du système qui est en face de nous, du cadre juridique canadien, du cadre juridique québécois. Il faut se rappeler qu'ici même, au gymnase où vous êtes, il y a déjà eu la visite de deux commissions, la Commission canadienne et la Commission québécoise des droits de la personne, avec leurs deux présidents, leurs commissaires. On a vu défiler devant nous, devant ces commissions, des membres de différentes communautés de la basse côte, du nord du Nitassinan et de l'ouest, exprimant à ces commissions toutes leurs préoccupations, identifiant même ce qui pourrait être des solutions. C'était en 1989 et aujourd'hui nous n'avons encore aucun signe positif de la venue de ces deux commissions. Nous attendons encore des rapports détaillés de nos interventions lors de la visite de ces commissions.

Par la suite nous avons eu la visite de la Commission Bélanger-Campeau, qui "étaient en train de

définir leur avenir", sauf qu'à ce moment-là nous avions aussi déposé un mémoire et fait des interventions dans le sens que le peuple innu se doit être reconnu comme tel, ayant une existence nationale et des relations privilégiées et spirituelles avec le Nitassinan, la terre-mère.

Encore là on a vu que le gouvernement du Québec, via M. Bourassa, qui, suite aux recommandations des membres de cette commission dans un premier temps devait tenir un référendum sur la souveraineté du Québec, a fait fi de ces recommandations-là pour tenir un référendum sur les offres constitutionnelles, qui a été un fiasco; je pense que tout le monde est en train de l'assumer.

Comment nous, en tant qu'autochtones, en tant que membres du peuple innu, pourrions-nous avoir confiance? Comment, encore aujourd'hui, pourrions-nous aspirer à être écoutés par ces deux gouvernements-là, par même leurs institutions, qui sont leur Cour suprême, qui sont leur Cour provinciale, qui sont leurs lois?

Des jugements, d'ailleurs, ont été rendus en faveur des peuples autochtones dans certains cas; on peut les identifier: Calder, Sparrow, Sioui,

et autres, sauf que ces jugements-là nous ont toujours ramenés à des tables de négociation. Il n'y a aucun gouvernement jusqu'à date qui a daigné appliquer ces jugements-là, même si ces jugements-là se limitaient à des droits d'usufruit. Et, quand on nous ramène à des tables de négociation, elles sont régies par des politiques, des principes qui dirigent nos peuples à l'extinction de leur existence nationale.

C'est pour cela qu'aujourd'hui la Coalition pour Nitassinan est un mouvement indépendant du point de vue du financement. Nous n'irons jamais chercher quelques cents, quelque aide financière au niveau gouvernemental. Nous voulons nous affirmer, confirmer notre existence nationale, nos droits, confirmer nos assises territoriales, confirmer nos assises culturelles, nos assises économiques, nos assises spirituelles sur Nitassinan.

Le problème aujourd'hui -- je pense que vous êtes à même de vous en rendre compte en voyageant à travers le Canada -- est qu'il y a vraiment deux visions dans le monde autochtone, deux tendances: l'establishment autochtone et la base, le peuple qui aspire à être bien et à définir lui-même son avenir.

Aujourd'hui nous voyons une bataille entre ceux qui prônent les besoins et ceux qui aspirent à se faire reconnaître au niveau de leurs droits. Les gouvernements se prêtent bien à ces jeux. Ils vont exercer ce qu'on appelle une alimentation économique vis-à-vis certains conseils de bande, certaines organisations autochtones qui, à la longue, avec des indigestions économiques, oublient qu'il y a une base et oublient qu'il y a des populations qui souffrent et qui aspirent à autre chose.

À cet effet, si vraiment on vise la paix au Québec, si vraiment on vise la paix entre les peuples autochtones et ces peuples-là au Canada, nous sommes à promouvoir ce que nous appelons la 'Déclaration commune sur les droits des peuples', une déclaration qui reconnait à l'un et à l'autre des peuples signataires les mêmes droits, qui garantit le principe d'égalité entre nos peuples. Cette déclaration fait état du droit d'exister, de droits économiques, de droits culturels, de droit à la langue, de droits spirituels aussi et, en même temps, des responsabilités l'un envers l'autre. Pour nous c'est important de dire que cette déclaration est le seul préalable et la garantie que nous puissions aspirer à avoir

des ententes justes et équitables entre le peuple québécois, le peuple canadien et le peuple Innu.

Je crois qu'actuellement si la Commission devant nous cherche vraiment les solutions, il va falloir se débarrasser de ce qu'on appelle aujourd'hui les bases qui régissent nos sociétés respectives.

Dernièrement nous avons eu un jugement à la Cour supérieure de Sept-Îles qui donne raison à Hydro-Québec parce que pour cette cour, le droit, c'est quoi? C'est la loi. Et qui détient la loi? Ce sont ces gouvernements, ces étrangers.

C'est pour ça que nous, à partir de cette déclaration commune sur les droits des peuples, nous sommes à élaborer notre propre constitution, notre propre charte, et ainsi non plus demander la permission à ces gouvernements-là mais bien exercer notre droit à l'auto-détermination sur Nitassinan. Nous sommes encore le dernier bastion, un des derniers peuples à n'avoir jamais signé quelque document que ce soit -- traité, entente, convention -- qui ait cédé aux autres peuples nos droits et responsabilités sur le Nitassinan.

Nous entendons mener cette lutte en

favorisant une reconnaissance du peuple innu par d'autres nations autochtones à travers les États-Unis et à travers l'Ouest canadien, ce qui est en voie de se réaliser; signer avec eux autres des alliances économiques pour qu'à un moment donné nous puissions être autonomes économiquement si on veut vraiment aspirer à une autonomie politique, établir ce qu'on appelle "l'axe est-ouest-nord-sud" entre les peuples autochtones des Amériques.

À cet effet nous demandons à la Commission de regarder de très près ce qu'on appelle "le traité J" qui, dans un premier temps, nous permet de nous déplacer librement dans ce qu'on appelle le "Canada" et dans ce qu'on appelle les "États-Unis", sauf que nos frères et soeurs des États-Unis ne peuvent en faire autant. Voilà comment cette politique canadienne qui signe des traités avec les États-Unis n'a qu'une voie: un aller, pas de retour.

Il y a plusieurs éléments aussi qu'il nous faudrait demander que l'on étudie de plus près en termes de droits économiques, droits commerciaux, des échanges que l'on veut entretenir avec le sud.

Aujourd'hui nous sommes à lutter contre des monstres comme Hydro-Québec qui, pour des

considérations strictement économiques, veulent éteindre un peuple, couper ses liens privilégiés et spirituels avec notre terre; sauf que notre mouvement se jure bien de les arrêter et de leur proposer d'autres avenues. Nous avons demandé la tenue de débats publics, une évaluation sociale, mais encore là c'est la loi qui dicte à ces corporations-là comment envahir nos territoires, comment mettre en péril nos peuples.

Aujourd'hui nous demandons aussi à la Commission de presser la Commission québécoise des droits de la personne et la Commission canadienne des droits de la personne pour qu'ils nous fournissent un rapport honnête, juste sur les plaintes qui leur ont été soumises ici même, dans ce même gymnase. Ce que nous leur avons demandé c'est qu'ils concourent au rétablissement des droits et responsabilités du peuple innu sur le Nitassinan.

Je termine en disant que nos membres, moi-même, qui menons cette lutte, qui faisons la promotion de nos droits et responsabilités, nous voulons nous prendre en main à partir de nos valeurs, non pas celles des autres. Nous faisons face à des représailles, nous faisons face à du mépris, à de l'intolérance, ce qui ne fait qu'accroître le racisme et l'incompréhension, toujours la principale

cause de ces gestes incompréhensibles des fois.

Dernièrement, dimanche, j'ai été l'objet d'un geste d'intimidation. Quelqu'un a tiré sur ma maison. Encore aujourd'hui on se demande qui a intérêt à ce que moi-même et les membres de notre organisation se taisent ou diminuent leur action. Mais moi, je vous garantis que ce ne sont pas ces gestes-là qui vont nous arrêter, au contraire; ils ne font qu'augmenter notre motivation parce que notre conviction, elle est honnête. Nous croyons en ce que nous disons et nous croyons en ce que nous faisons, sauf que nous mènerons encore des actions politiques qui seront toujours considérées par les non-autochtones ou par les gouvernements comme des actes criminels. Mais nous n'avons plus de choix: il nous faut nous défendre; il nous faut protéger le Nitassinan et protéger nos membres, nos familles.

Disons que pour le moment c'est tout ce que j'avais à dire.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie, Monsieur Pilot, d'être venu nous rencontrer et d'avoir fait cette présentation. Au départ j'ai quelques brèves questions d'information.

Vous dites que votre organisation, la

Coalition, regroupe 784 membres. Si je comprends bien ces membres ne sont pas uniquement ici à Malioténam mais ils sont répartis dans les diverses communautés montagnaises.

GILBERT PILOT: Oui.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Vous avez parlé d'une déclaration commune sur le droits des peuples que vous étiez à élaborer. Vous n'avez pas encore de texte à nous remettre, de projet?

GILBERT PILOT: Ce matin, vous aurez une copie de cette déclaration-là.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bien. Et c'est une copie sous forme de projet? Est-ce que vous l'avez adoptée? Est-ce que c'est dans un processus...

GILBERT PILOT: Cela a été adopté par les 784 membres. Il faut se dire que nous, nous avons fait la promotion de ce document-là, de cette position-là, lors d'une marche que nous avions organisée d'ici, à Malioténam, jusqu'à Montréal. À ce moment-là nous avions rencontré différents membres de différentes communautés et ils ont adhéré à cette déclaration-là, avec une publicité qu'on a faite durant deux mois ou trois mois sur la position sur la déclaration commune. À partir de

cette position-là nous avons pu comptabiliser, disons, les membres qui y adhéraient, qui se reconnaissent en soi comme peuple et qui sont prêts à reconnaître aussi le peuple québécois et le peuple canadien.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que vous pouvez nous donner un peu une idée du territoire du Nitassinan?

GILBERT PILOT: Le Nitassinan couvre la très grande majorité du Labrador jusqu'au nord du Lac Melville, Blanc-Sablon, les rives du St-Laurent jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui couvre à peu près 750 000 kilomètres carrés.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce que vous avez des relations avec les deux communautés innu qui sont au Labrador?

GILBERT PILOT: Des relations très, très étroites parce que nous avons travaillé ensemble dans la lutte, la campagne qu'on a menée contre les vols militaires, les vols à basse altitude, à Goose Bay.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Lorsque les Commissions des droits de la personne, la Commission canadienne des droits de la personne et la Commission québécoise sur les droits et libertés de la personne, sont

venues, pouvez-vous élaborer un peu plus le type de démarches qui ont été faites alors? Ce dont vous parlez, ce ne sont pas de plaintes individuelles dans le cadre technique de l'application de la loi, mais de réclamations plus collectives. Est-ce que j'ai bien compris?

GILBERT PILOT: Il y a eu en effet des plaintes collectives et ils ont identifié également ce qu'on considère être des plaintes individuelles. Ceci fait que les Commissions, lors de leur passage ici, se sont rendus compte qu'il y avait, disons, un éventail de problèmes de différents niveaux, soit dans la définition des droits, dans aussi le comportement, l'attitude de certains non-autochtones à l'endroit des autochtones ici dans la région, que ce soit au niveau du transport aérien, par exemple, au niveau de la restauration et autre, ce genre de plaintes qui avaient été déposées.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, à un moment donné, ces institutions-là qui sont placées ou établies par les gouvernements, moi, je me demande tout le temps quelle est leur orientation, parce qu'après trois ans il est évident qu'on aurait pu au moins nous faire état de quelques lumières suite au dépôt de ces plaintes-là, qu'il y ait un rapport. Aucun signe de vie.

Nous autres, ce qu'on demande à votre Commission, en fait, c'est à un moment donné de faire pression vis-à-vis ces commissions-là.

La déclaration qui avait été sortie par M. Yalden à ce moment-là à sa sortie du gymnase était que tout le monde avait dénoncé la Loi sur les Indiens, une loi vraiment discriminatoire, et avait carrément déclaré cette loi discriminatoire et demandé au gouvernement canadien d'abolir au plus vite, au plus tôt, cette loi-là.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je veux bien préciser ce dont il s'agit. Le mandat de la Commission royale sur les peuples autochtones comprend, entre autres, toute la question de la Loi sur les Indiens, du ministère des Affaires indiennes et du Nord. C'est évidemment une question énorme et considérable.

Lors de nos audiences publiques on nous a communiqué énormément d'information sur les difficultés que pose l'application de cette loi, des politiques sous le régime de cette loi. Il est évident que comme Commission nous allons devoir nous pencher dans notre rapport final, entre autres, très sérieusement sur cette loi-là, sur des modifications à cette loi, sur la possibilité au fond d'une transition entre la Loi sur les

Indiens et de futurs gouvernements autochtones autonomes. C'est une question très large.

Ce que j'essaie de voir, c'est: Est-ce que, sur les cas individuels qui ont été soumis dans le cadre de la loi qui régit au fond et que doivent appliquer les commissions des droits de la personne, il n'y a pas eu de réponses? Il n'y a pas eu de contacts?

GILBERT PILOT: Il y a eu un traitement de quelques cas individuels. Nous, je pense, au départ, dans notre présentation, c'était que le Canada, le Québec, où il y a ces commissions-là, concourent, disons, participent au rétablissement des droits et responsabilités de chacun. C'est pour ça qu'à un moment donné quand tu n'as pas de réponses à tes attentes suite à des consultations ici, à Malioténam, et à Uashat, les populations ont exprimé des positions qui ont résulté en la déclaration commune sur les droits des peuples parce que notre premier objectif, c'est d'être reconnu comme tel, que nous existons non sur le plan national comme un peuple.

Le danger pour nous, c'est de voir que les gouvernements et leurs institutions sont, comme on dirait, trop homogènes. À un moment donné, pour moi et,

je pense, pour l'ensemble des peuples autochtones, la justice, c'est quoi? Jusqu'à quel niveau la justice canadienne ou la justice québécoise peut permettre à nos peuples, disons, de s'épanouir ou de vivre dans un contexte, en tout cas, de coexistence avec ces peuples-là?

Pour nous, il est évident qu'à un moment donné, comme vous le dites, modifier la Loi sur les Indiens, ce n'est pas ça qui va régler le problème. C'est qu'encore là tu auras toujours cette loi dominatrice. C'est une loi qui est appliquée par le gouvernement canadien, via le ministère des Affaires indiennes, le ministre. Une simple modification qui délègue peut-être plus de pouvoirs, ce n'est pas ça qui va régler le problème, parce qu'on dénie en même temps, en ce qui nous concerne, notre plein droit d'exister avec des valeurs et des paramètres qui sont les nôtres, qu'on aura définis au préalable.

C'est pour ça que la déclaration commune sur les droits des peuples reconnait le peuple innu comme un peuple avec des droits et responsabilités bien clairs, les mêmes droits au peuple québécois et les mêmes droits au peuple canadien. Ça, ça veut carrément dire, à un moment donné, une constitution innu, une constitution canadienne et une constitution québécoise.

Actuellement nous sommes pris à, par exemple, négocier avec les gouvernements canadien et québécois dans le cade du régime juridique canadien. Et le cadre du régime juridique canadien, c'est quoi? Ce sont des politiques canadiennes en matière de revendications territoriales globales. Cette politique-là, je pense que tout le monde le sait, c'est qu'on s'assoit, on met une couple de millions ici et on éteint un peuple l'autre bord. Et l'autonomie gouvernementale, ça va être quoi? Ça va être la même chose: à l'intérieur d'une réserve, d'une limite imposée par des étrangers, pas une autonomie gouvernementale selon nos concepts à nous.

Nous, ce qu'on veut carrément à partir de cette position-là, c'est des garanties. On ne prend plus de chances. C'est ça qu'on veut vous dire. C'est des garanties. Et la déclaration commune, c'est un préalable à toute autre discussion avec le gouvernement du Québec et avec le gouvernement du Canada.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Écoutez, on est certainement au coeur du mandat de la Commission, qui est d'établir une nouvelle relation sur des bases différentes; évidemment toute la question est comment.

Sur le principe, c'est inscrit dans notre mandat et on est conscient qu'il faut changer la relation; on l'a dit dans notre document de réflexion qui découle de notre première série d'audiences publiques.

Par ailleurs, je pense que vous êtes conscient également que le peuple montagnais se situe dans le contexte du Québec, dans le contexte canadien et, comme vous avez mentionné l'entrée de jeu, il y a une harmonisation et un établissement de relations réciproques qui doivent pouvoir se faire d'un commun accord. Au fond, c'est à ça que nous sommes intéressés: prendre connaissance de la déclaration commune, mais également, si vous pouvez dans les prochains mois poursuivre votre réflexion de façon concrète sur le comment, on peut donner vie à une relation nouvelle sur des bases plus solides et de respect mutuel.

Nous sommes intéressés et nous souhaitons ne pas à être laissés seuls comme Commission à essayer de trouver des mécanismes concrets de fonctionnement. Nous sommes intéressés à recevoir de votre association, comme de d'autres, des réflexions additionnelles sous forme écrite, sous forme verbale. Nous reviendrons au Québec -- pas nécessairement ici, dans

cette communauté -- et c'est un dialogue qu'on amorce.

Je voudrais simplement, en terminant, juste clarifier du côté des commissions des droits. Je pense que les cas individuels ont dû être traités, mais sur le plan de l'audience qui a été faite sur le plan collectif, vous nous dites: "On n'a pas eu de rapport de ces commissions-là, ou il n'y a pas eu d'effets de retour, on en n'a pas entendu parler."

Sur ce plan-là nous allons vérifier auprès des deux commissions, parce qu'on pense que même si ce n'est pas notre rôle de nous impliquer techniquement dans les dossiers, nous pouvons être un facilitateur qui, au fond, permet la circulation de l'information et d'aller voir ce qui se passe. On a déjà eu l'occasion de rendre service à des organisations ou des groupes sur ce plan-là, qui est un plan limité parce que le mandat de la Commission n'est pas de trancher dans le mandat des autres, mais on entend beaucoup de choses et nous allons certainement vous revenir. On va prendre une information sur ce qui s'est passé suite à ces audiences et nous allons vous recontacter, au niveau de notre personnel ou moi-même, pour faire le suivi de ce que vous nous dites.

Alors je voudrais à ce moment-ci

demander à mes collègues de poursuivre la discussion avec vous.

Madame Wilson.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: You have mentioned the desire for greater autonomy and you have been talking to us about self-government. Of course, this is a subject that we have been hearing about as we have moved around many communities.

In many of the communities we visited, self-government has really been seen more in terms of the delivery of services; in other words, taking over control of the delivery of services, taking that into your own hands. But from what you have said to us this morning, you are thinking of something bigger than that. You are thinking of having your own laws, making your own laws and dispensing your own system of justice according to your own values.

I am wondering whether you can give us any kind of a clear concept of how you think this would work. What kind of institutions would you need to have, what kind of law-making institutions? Would you need to have your own separate justice system?

We need some help in this area as to

exactly how the Native people think this self-government is going to work. Can you help us with that?

GILBERT PILOT: Disons que les précisions à cet effet-là, actuellement, en ce qui nous concerne, nous sommes en train de concrétiser ce que je vais vous dire.

Actuellement, notre vision, c'est que le peuple innu -- ça, je l'ai mentionné au départ -- on n'a jamais rien cédé jusqu'à date et nous allons tout faire pour que rien ne soit cédé au gouvernement. Dans nos valeurs fondamentales comme peuple il y a ce qu'on appelle 'le partage' et dans notre document 'Déclaration commune sur les droits des peuples' il y a ce qu'on appelle 'les ressources communes'. Le concept, c'est que nous, nous appartenons à la terre et vous, la terre vous appartient. De là les distances entre la possibilité de s'entendre et de se comprendre: quelques mètres carrés vous appartiennent et nous, nous appartenons à des milliers de kilomètres carrés. Nous appartenons à cette terre.

Ceci fait qu'à partir de ce concept, notre approche est qu'un congrès innu, c'est-à-dire une structure gouvernementale, une structure politique axée sur le cercle, la structure circulaire, où au départ, nous

n'avons que le principe d'égalité qui s'applique... tout de suite au départ, nous, notre concept, notre structure est basée sur le cercle où chacun a sa place: les jeunes, les aînés, les hommes, surtout les femmes, qui ont leur mot à dire dans tous les aspects de notre vie sociale, de notre vie économique, de notre vie spirituelle, de notre vie politique aussi. Cette structure-là s'étend, comme je vous dis, déborde largement les limites de ce qu'on appelle aujourd'hui 'la réserve indienne'.

Au-delà de ces limites-là, nous, ce que nous proposons, c'est vraiment des juridictions exclusives pour les Innu, par exemple l'environnement, parce que nous avons le CV millénaire qu'il faut pour qu'on puisse gérer l'environnement. D'autres juridictions -- je donne des exemples qui pour nous sont importants, par exemple la justice -- peuvent être des juridictions partagées, et au niveau aussi de l'élaboration de plans de développement, de la faune.

Ce sont des juridictions qui peuvent être partagées pour la simple raison que on se doit de nous doter de moyens, de mécanismes qui nous permettent à un moment donné, si le gouvernement du Québec veut déboiser, d'avoir notre mot à dire et d'avoir ait le

mécanisme nécessaire pour consulter nos populations: est-ce qu'elles sont d'accord dans la façon dont le projet est soumis par le gouvernement du Québec.

Quand vous parlez de justice, il est évident que nous aurions notre propre système de justice, avec des valeurs qui nous sont propres aussi. Vous avez une définition de ce qu'est le criminel. Nous avons aussi notre définition de ce que peut être le criminel. Vous avez des définitions en termes légaux, juridiques. Vous avez votre concept. Nous aussi, nous avons nos concepts.

C'est pour ça qu'à un moment donné notre approche actuellement est en train de se concrétiser. Nous sommes en voie d'exercer, comme je vous l'ai dit, notre droit à l'autodétermination.

Ça veut dire également -- je donne l'exemple de l'aspect économique -- que nous sommes entrain de nous entendre avec d'autres nations autochtones aux États-Unis pour des échanges commerciaux avec eux autres. Nous avons des ressources, ils ont les capitaux. En même temps, nous, ça nous permet de maintenir et de préserver et de confirmer nos assises territoriales et économiques sur ces ressources qui sont contenues dans le Nitassinan.

À cet effet je pense que le peuple innu est prêt -- en autant qu'on lui reconnait tout ce à quoi il a droit, c'est-à-dire une existence nationale et avec tout ce qui s'y rattache -- à s'insérer à l'intérieur d'un État pluraliste, que ce soit un État nation canadien ou un État nation québécois. Actuellement, le risque que tout le monde prend, c'est que tout le monde semble vouloir maintenir un peu trop ces positions. L'intégrité territoriale du Québec, on le dit trop fort. Ça veut dire que nous, l'intégrité territoriale innu, on va le dire assez fort.

Je pense que si on veut vraiment aspirer à une paix sociale au Québec et ailleurs, nous, je vous l'ai dit, le seul préalable, c'est la déclaration commune sur les droits et responsabilités de nos peuples respectifs. Ça nous permet d'évoluer dans un cadre qui est le nôtre, un cadre juridique qui est le nôtre, un cadre territorial qui est le nôtre. Dans le cadre d'un état pluraliste ce cadre-là peut s'insérer et même déléguer, disons, la représentation internationale au niveau de cet état-là, en maintenant toujours un droit de regard, ce droit qui nous permettrait qu'on ait des garanties que ces droits et responsabilités-là seront toujours

respectés, parce que c'est ça, le respect, qu'il manque.

La seule façon, disons, de permettre à cette déclaration commune d'être respectée, c'est qu'il y ait une instance extérieure, et nous, nous avons choisi le Tribunal permanent des peuples qui, lors de mésententes ou de litiges, serait l'instance habilitée à solutionner ces litiges-là.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: Could I ask whether you felt that the provisions dealing with Aboriginal people in the Charlottetown Accord provided the right kind of context for your idea of how self-government would work. I know a lot of Native people didn't like the provisions in the Accord, and I am wondering whether they provided the basis for the kind of structures that you contemplate would be needed in order to make self-government a reality.

GILBERT PILOT: Disons que nous revenons d'un débat, d'un référendum, d'un mouvement de plusieurs éléments qui composent le pays dont chacun a essayé d'en tirer le maximum, sauf que tous ces éléments-là ont eu le minimum. Ceci fait qu'actuellement notre optique à nous, c'est que ça va prendre du temps avant que ça revienne vraiment à une volonté de s'entendre.

Ce qui risque aussi d'envenimer les relations tout à l'heure, c'est que suite à ce refus national à cet accord-là... nous, on était contre; même que nous n'avons pas participé au processus référendaire parce que pour nous, c'était accepter les résultats de la majorité de ceux qui sont 'la société dominante'. Ceci veut dire que ce qui s'en vient pour nous peut-être de plus dangereux encore, c'est la souveraineté du Québec.

À ce moment-là je crois que nous, actuellement, au moment où l'on se parle, nous sommes à nous préparer afin de bloquer l'accession du Québec à une pleine souveraineté. Entre le référendum du 26 octobre et la proclamation de la souveraineté du Québec, il va se passer bien des affaires. Actuellement, ce que nous sommes entrain de faire... c'est que ça pouvait être une base, mais dans quel cadre? C'est ça qu'il faut toujours se dire.

Il faut comprendre les peuples autochtones quand ils disent qu'on va embarquer, on va être inséré dans un cadre qui n'est pas le nôtre, parce que déjà au départ vous avez une autre vision de la société, de la loi, du droit. C'est le droit individuel qui prime,

le droit de propriété, ce qui va à l'encontre de tous les principes qui animent nos peuples: l'appartenance à quelque chose, l'appartenance à une famille, l'appartenance à une terre. Ce sont des concepts trop divergents.

C'est pour ça que ça n'aurait pas pu être une entente ou une base de négociation parce qu'on part toujours d'un côté, que ce soit du côté canadien ou du côté québécois. On ne peut jamais partir du côté autochtone. Comment trouver le juste milieu?

Moi, je l'ai bien expliqué une fois: vous avez des structures pyramidales -- le premier ministre, ses ministres, et le peuple est bien loin -- tandis que nous, nous avons opté pour la structure circulaire où tout le monde est égal, où tout le monde a, sur le même pied d'égalité, droit à tout, de parole, de pensée, de droits économiques. Ce sont déjà deux concepts trop différents. Comment trouver le juste milieu?

C'est pour ça que je reviens toujours à dire qu'il va falloir que le peuple canadien, le peuple québécois s'entende avec nous sur une base vraiment qui satisfasse tout le monde.

Une définition du droit des peuples, ça fait toujours référence à ce qu'eux-mêmes ont signé aux Nations-Unies. Le Canada et le Québec adhèrent à ce qu'on appelle des pactes internationaux, de droit international, pour faire respecter leur affaire; mais quand c'est le temps de faire respecter nos droits à nous, 'Vous n'avez pas le droit.' Il y a ce qu'on appelle le traité sur la non-ingérence d'un pays à l'intérieur d'un autre pays. Ils se protègent et se surprotègent.

Comment nous, les peuples autochtones, on peut aspirer à être ce que nous voulons être tant et aussi longtemps que le gouvernement canadien et le gouvernement québécois n'auront pas convenu que les Innu sont un peuple, que les Innu ont un droit d'exister, qu'ils ont une existence nationale et qu'on puisse signer, adhérer ensemble à une déclaration commune qui en même temps ramène la confiance. Nous aurions l'assurance, au moins, à partir de cette base que nous sommes égaux.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas égaux. Nous ne le serons jamais tant et aussi longtemps que le gouvernement canadien, le gouvernement du Québec ou le peuple canadien ou le peuple québécois n'aura pas compris que nous avons les mêmes droits, que nous sommes des êtres

humains à part entière comme eux et que nous sommes une collectivité, un peuple au même titre qu'eux-autres. Ça, c'est le seul préalable pour nous et la seule garantie qui nous permette au moins d'aspirer à des ententes justes et équitables -- justes et équitables -- parce qu'aujourd'hui on est en train de transformer le débat autochtone: 'Ces Indiens-là font des bingos, ces Indiens-là font un paquet d'affaires.' On nous limite à nos petits besoins.

Tantôt vous allez vous promener autour de Malioténam. Ce qu'on nous offre comme avenir, c'est un centre de traitement, de désintoxication, un foyer de groupe pour des jeunes, un centre d'hébergement pour accueillir les femmes violentées. C'est des centres, des centres, des centres. La réserve, c'est une asile. Ils nous prennent pour des fous.

On n'a jamais tenté de favoriser, de permettre à nos peuples de se prendre en main, de définir eux-mêmes ce qu'ils veulent être, de définir eux-mêmes les solutions et de leur permettre de vraiment prendre en main la source de leur culture, de leur identité: la terre. Il n'y a rien de positif encore aujourd'hui qui puisse nous permettre de dire que le gouvernement canadien

ou le gouvernement du Québec vont vraiment un jour permettre à nos peuples d'être ce qu'ils veulent être.

Ça, c'est mon document.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: I am assuming that that is going to be the pattern for the future, but if there is a new relationship, which I think we all want, it is going to be based on mutual respect and mutual understanding. I think what we as a Commission are struggling for is to find out how, assuming there is goodwill on both sides, how we can harmonize these two systems.

I appreciate your answer. It is very helpful to me and I thank you very much for that.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Commissaire Chartrand.

COMMISSIONER PAUL CHARTRAND: Thank you very much for your presentation. I will comment on two points.

One of the important issues you have raised is that of taking complaints to existing institutions like Human Rights Commissions as a strategy to test how useful or otherwise existing institutions might be, and that is a strategy that we have been told is being

used elsewhere.

Your fundamental point, however, deals with the concept of the equal rights of all peoples to autonomy. It is an important point because we have heard elsewhere the objections to the claims of Aboriginal peoples to either autonomy or special status. We have heard these claims rejected on the basis that the operating principle should be that there shouldn't be differences within Canada between ethnic groups. Your reply, if I understand it, is to say that we are not an ethnic group, but, rather, a people equally entitled to self-determination.

As you have indicated yourself, the insertion of such rights needs to reconcile the equal rights of others. I suppose it may not be easy to do that, as has already been mentioned, but I am convinced that it is important to identify the principle from which we start explanations -- explanations for claims to special status or claims to autonomy -- if we are to proceed any further in a useful way.

I appreciate the difficulty in providing a detailed vision. I suppose that a vision needs to be proclaimed first, then accepted, and then subsequently

implemented. It appears that if that is the sequence, then, that might be an explanation for the present difficulties. Having recognized that, I will wonder out loud about an issue and invite you to elaborate, if you wish.

In your deliberations, in crafting your vision, have you considered whether or not that vision ought to be joined with the vision of other Aboriginal peoples in this circumstance where different peoples are jostling for elbow room in asserting their equal rights to self-determination?

GILBERT PILOT: Premièrement, actuellement, ce que nous sommes en train de vraiment entamer comme démarche ultime, c'est qu'aujourd'hui il est clair que le gouvernement canadien et le gouvernement québécois ne seront jamais allés aussi loin dans la reconnaissance de notre entité en tant que peuple.

À partir de cette constatation nous sommes toujours dit, je pense, à la lumière de tout ce que nous avons pu vivre, à la lumière de ce que nous avons pu constater visuellement et autrement, que la relation entre peuples autochtones et non-autochtones actuellement est en train de s'envenimer par le fait que l'on s'éloigne

encore aujourd'hui davantage de ce désir de comprendre. Le triste exemple, c'est que le référendum n'a pas passé sur les offres où, disons, pour une fois, les peuples autochtones étaient mentionnés, mais encore là c'était très peu.

Au lendemain, c'est l'économie qui va primer. Mais savez-vous ce que ça veut dire l'économie? Ça veut dire accélérer tous les projets de développement, développement selon un concept non autochtone: barrage, mines, foresterie et autres. Ça, ça fait quoi? Ça va ne faire que créer des affrontements, que ce soit ici, chez les Algonquins, chez les Cris, chez les Mohawks, chez les autres, parce qu'on aura encore une fois mis de côté la recherche d'une possibilité de vraiment vivre ensemble, de coexister.

Aujourd'hui ce que l'on fait, c'est que là, nous, on est tanné. C'est assez. On se dit qu'il faut vivre, non plus avec les outils ou les instances qui appartiennent au gouvernement du Québec, au peuple québécois, au peuple canadien mais avec des instruments qu'on va fabriquer nous-mêmes.

C'est pour ça que s'il n'y a pas de reconnaissance de la part du Québec, du Canada, de notre

existence nationale, on va signer des traités internationaux avec les Navahos, avec les Sioux, les Pekwaks (PH), les Cheyennes, les Cris avec, à l'intérieur de ces traités-là, une reconnaissance mutuelle de se protéger mutuellement et de s'aider mutuellement et de s'aider mutuellement à se développer selon les concepts et les valeurs qu'on aura définis nous-mêmes, que ce soit sur le plan culturel, économique ou autre; des alliances politiques, nettes, claires, qui feront en sorte que les gouvernements à un moment donné vont être obligés de considérer ce fait, parce que nous aurons des obstacles entre-temps.

Imaginez, nous, on a l'intention d'exporter des produits aux États-Unis. C'est sûr qu'à un moment donné ils vont nous arrêter à la frontière: 'Vous n'avez pas de compagnie en vertu de leurs lois, Corporation et Consommation. Vous ne payez pas de taxes.' Ils vont nous arrêter. Mais c'est là que la lutte -- la vraie lutte -- va commencer: faire valoir nos droits à partir de gestes concrets, parce que si on continue à s'asseoir avec ces gens-là on risque de voir nos enfants être assis encore avec les gouvernements et tendre la main.

Aujourd'hui nous avons décidé d'agir et

d'exercer notre plein droit à l'autodétermination. Nous allons nous asseoir avec les Cris, les Mohawks, les nations aux États-Unis et dans l'Ouest pour créer ce qu'on appelle des zones libres d'échanges commerciales sous le couvert de traités politiques.

On n'a plus le choix. C'est peut-être ça qui va forcer les gouvernements parce qu'au moment où nous, nous allons dire à ces gouvernements que 'ton argent, gardes-le, je fonctionne avec mes propres capitaux et avec mes ressources', ils vont penser autrement. Ils vont peut-être réagir autrement. C'est trop facile aujourd'hui de s'asseoir avec quelqu'un, négocier avec lui; c'est lui qui nourrit ma famille. Le moindrement que je lève un peu le ton, 'il y a un de tes enfants qui ne mangera pas demain.'

Ce n'est pas la formule idéale pour vraiment dire qu'il y a un rapport, une balance dans des processus de négociation que nous avons aujourd'hui. C'est pour ça qu'aujourd'hui nous n'avons pas le choix que de nous ramener au principal. Les Cris pour nous sont une nation à part entières, les Navahos sont une nation à part entière, et nous allons signer des traités avec ces nations-là. Par la suite, si le Canada et le Québec

arrivent enfin à se décider qui ils sont, Canadiens ou Québécois, fédéralistes ou séparatistes, on ira les voir s'ils veulent nous voir. Mais avant, nous allons assumer et exercer notre droit à l'autodétermination. Ça, ça veut dire aussi la désobéissance civile. On n'a pas le choix. Il va falloir qu'on défie les lois.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Vous comprendrez, Monsieur Pilot, que comme Commission nous souhaitons votre collaboration. Je pense que votre présence ce matin démontre que c'est possible. Nous souhaitons trouver des solutions à plusieurs des problèmes que vous avez décrits. Nous pensons que c'est possible dans le respect des lois.

Nous vous demandons de poursuivre la réflexion. Nous avons reçu la déclaration de principe; nous vous remercions de vos documents. Nous vous demandons de poursuivre la réflexion concrète. Déjà vous nous mentionnez que l'autonomie gouvernementale doit être au niveau de la nation, non pas au niveau des communautés qui composent la nation. Vous avez esquissé une première réflexion sur les compétences exclusives et partagées. Nous avons besoin de votre aide pour concrétiser votre vision et nous pensons que c'est sans doute un chemin qui

est valable et qui mérite d'être exploré par tous.

Nous parlons d'une nouvelle relation et nous estimons que ce qui manque présentement, c'est cette vision claire et difficile. Comme le mentionnait Paul Chartrand, il faut d'abord affirmer une vision, mais il faut aussi -- et c'est absolument nécessaire -- d'élaborer une façon concrète de la mettre en oeuvre qui tient compte des réalités, toutes les réalités, de la réalité du peuple montagnais comme la réalité du Canada, qui est une fédération, et du Québec comme province canadienne.

Vous avez mentionné tantôt que vous voulez bloquer l'accession du Québec à une éventuelle souveraineté. La façon dont je l'entends, c'est essentiellement -- et vous me reprendrez si je l'interprète mal -- un message qui dit que le Canada, aussi bien que le Québec, ne peut pas se redéfinir sans les autochtones. Je pense que, là-dessus, la dernière année a permis de faire un chemin important. Je pense qu'il y a beaucoup plus de monde qui comprend, au niveau des gouvernements aussi bien que du public, qu'effectivement ça ne pourra pas se faire sans les autochtones. Alors à partir de là je pense qu'il y a de l'espoir, qu'il y a un mécanisme avec la Commission pour trouver une solution, des façons

de faire qui seront à l'avantage de tous.

Je vous remercie d'avoir fait cette première démarche ce matin. C'est une discussion continue que nous voulons avoir durant les deux prochaines années, et nous garderons le contact. Nous vous incitons à poursuivre la réflexion et à nous alimenter de façon de plus en plus concrète au fur et à mesure que votre pensée se précisera. On pourra échanger de notre côté, évidemment, de la même façon, parce qu'on a un contact très large sur le plan canadien avec les divers peuples autochtones.

Je vous remercie.

GILBERT PILOT: Je vous remercie, monsieur.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais maintenant demander à M. Raoul Vollant de venir nous rencontrer et de faire sa présentation.

RAOUL VOLLANT, MEMBRE DU CONSEIL DE BANDE DE MALIOTÉNAM: Bonjour tout le monde. Pour commencer je voudrais souhaiter la bienvenue à la Commission ainsi qu'à toute l'équipe technique qui est ici, qui travaille de façon assez bien. Je pense que tout est fait bien jusqu'à date. Ça va bien.

Je voudrais vous présenter une personne qui a été élue dernièrement ici à Malioténam. J'inviterais également pour nous dire quelques mots, le chef innu de Malioténam, M. Gilles Bacon.

Avant de donner parole au chef de Malioténam, il y a eu un conseil qui a été élu dernièrement. Je vais mentionner le nom des conseillers qui sont présents, qui sont membres Montagnais de Malioténam: conseillère Évelyne St-Onge, qui est ici devant moi; Louise Roch; Philomène McKenzie, qui n'est pas ici pour le moment; Sylvain Vollant, je pense qu'il n'est pas ici non plus. Il y a moi, Raoul Vollant, qui suis membre du nouveau conseil qui a été élu démocratiquement à Malioténam.

Alors, je vous demanderais peut-être que le Monsieur le Chef Gilles Bacon nous adresse quelques mots.

CHEF GILLES BACON, CONSEIL DE BANDE DE MALIOTÉNAM (traduit du montagnais): Je souhaite la bienvenue à tout le monde et je remercie les personnes qui ont pris la peine de venir ici. Je leur souhaite la bienvenue. Je remercie aussi les autochtones qui sont venus assister à cette Commission ce matin.

Je suis très heureux d'être présent ici

aujourd'hui. Je suis très heureux des élections. Je ne prendrai pas beaucoup de votre temps pour ne pas retarder les travaux, qui est la raison pour laquelle vous êtes venus ici. Je sais que vous avez un travail à faire. Je pense que vous avez fait votre possible pour le mener à terme.

C'est ce que je voulais vous dire.

RAOUL VOLLANT: Alors je vais être bref puisque le temps passe. Je vais être très bref.

Je ne vous présenterai pas un projet de société ni parler un peu de l'avenir des Innu ici, à Malioténam, mais je vais dénoncer quelques irrégularités qui se passent ici dans nos communautés; je parle de Sept-Îles et Malioténam.

Je sais fort bien que la Commission qui est ici devant moi va me dire: 'Possiblement c'est des conflits internes; alors nous, nous n'avons rien à voir là-dedans.' Mais saviez-vous qu'au Canada, dans presque tous les conseils de bande c'est la même situation qui existe, qui prévaut actuellement.

Comme vous le savez, pour élire un conseil montagnais à Malioténam nous avons procédé à des étapes. Nous avons fait un référendum le 10 octobre.

Cinquante-six pour cent de la population ont été favorables à la création d'une nouvelle bande à Malioténam. On a fait un exercice démocratique, toujours sous l'observation du ministère des Affaires indiennes.

C'était tout un exercice démocratique, mais que nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir. Nous avons fait des actions afin de l'obtenir: nous avons fait des assemblées générales, nous avons formé des groupes de travail, nous avons rencontré les membres du Conseil de bande de Uashat et nous avons fait aussi beaucoup d'actions, comme des barricades. Il y a 41 Innu de Malioténam qui vont passer en cour de justice pour avoir fait des actions. Nous avons également fait beaucoup de tapage pour, à un moment donné, parler un peu de notre liberté.

Comme vous le savez, Malioténam veut se prendre en main. Malioténam veut se libérer. Actuellement, il y a deux villages ici: il y a Sept-Îles et Malioténam. Anciennement, c'étaient deux sous la même administration. Depuis quelques semaines il y a un conseil de bande qui a été formé ici à Malioténam de façon démocratique; il y a le gouvernement canadien qui ne nous reconnait pas comme membres, comme conseillers, comme

conseil de bande ici, à Malioténam.

Comme vous le savez -- je vais être très clair là-dessus -- je veux dénoncer un peu la mauvaise gestion. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral injecte plus de 13 millions par année pour les communautés de Sept-Îles et Malioténam. Si vous saviez -- les Québécois, les Canadiens, ceux qui sont payeurs de taxes -- qu'est-ce qu'on fait avec cet argent-là, vous seriez vraiment surpris. Vous seriez vraiment surpris de la mauvaise gestion, la corruption qui existe à l'intérieur de cette grosse machine là. Ils font du capital politique, du trafic d'influence, de l'abus de pouvoir, toujours avec la complicité du ministère des Affaires indiennes.

Depuis 15 ans les Innu de Malioténam protestent contre les irrégularités au niveau argent, la mauvaise gestion de l'argent, les détournements de fonds; depuis 15 ans. Maintenant, chez nous, on en a assez, on est fatigué, on est tanné de voir nos leaders, l'organisation du Conseil de bande de Uashat, avoir une mauvaise gestion des argents des Innu de Sept-Îles et Malio.

Il y a l'injustice sociale aussi. Si on regarde un peu la population de Malioténam

actuellement... venez faire le tour du village. Où sont les 13 millions par année? Actuellement, où est le Conseil de bande de Uashat, de Sept-Îles? Ils n'ont pas présenté de mémoire. Pourtant, c'est l'organisation politique. Ils n'ont fait aucune présentation ici. C'est l'inertie totale du conseil montagnais de Sept-Îles. Il y a toujours une complicité avec le gouvernement du Québec ainsi que le ministère des Affaires indiennes.

Quatre-vingt pour cent de la population de Sept-Îles sont contre le barrage de l'Hydro-Québec. Le conseil de bande actuellement négocie avec les instances du gouvernement du Québec. Comme vous voyez, il y a de l'abus de pouvoir. Les leaders de Uashat ne suivent pas les aspirations et la volonté politique des Innu. C'est de la dictature qui existe ici, qui prévaut actuellement ici. C'est de la dictature, et je dénonce de façon officielle aujourd'hui tout ce qui se passe à l'intérieur des deux communautés.

Nous demandons à la Commission une enquête publique, qu'une enquête soit effectuée. Nous exigeons une enquête publique concernant les argents, la politique qui prévaut ici, à Sept-Îles et à Malioténam.

Maintenant, je termine mon exposé ici. Juste un petit mot avant de terminer, c'est que le Conseil de Uashat refuse d'entériner la tenue d'une enquête publique. Je demande pourquoi ils refusent la tenue d'une enquête publique. Pourquoi? Devinez. Est-ce qu'il y a quelque chose à cacher à l'intérieur de ça? Ça fait plus de 15 ans que nous, peuple innu de Malioténam, contestons toujours l'abus de pouvoir qui existe.

Je pense que c'est au Canada aussi, dans plusieurs conseils de bande. Je pense que ce n'est pas la première fois, lors de votre visite dans les autres communautés, qu'il y a un problème vraiment majeur. C'est grave.

Quand on parle d'autonomie, avant de parler de toute autonomie gouvernementale il faut vraiment régler avant ce qui se passe à l'intérieur, faire un grand ménage là-dedans. Il y a du trafic. Je vous le dis franchement, je dis la vérité. Qu'une personne ici qui est présente dans la salle, si je conte des menteries, se lève et vienne dire ici que je ne dis pas la vérité. Est-ce qu'il y a quelqu'un ici dans la salle? Personne, vous voyez.

Nous exigeons une enquête publique ici

à Sept-Îles concernant le trafic, les détournements de fonds, la corruption qui existe actuellement. Alors c'est ça.

Je remercie les Commissaires qui sont ici, devant moi. Ça va être tout. Si vous avez quelques questions, pour avoir quelques détails, je suis prêt à répondre à vos questions.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie, Monsieur Vollant.

Très brièvement, la population ici à Malioténam par rapport à la population à Uashat, vous pouvez nous informer?

RAOUL VOLLANT: C'est très simple. Depuis une quarantaine d'années il y a toujours une vive compétition entre les deux communautés; elles sont toujours en compétition. Avant ça, c'était la même administration. Maintenant, depuis quelques mois, lors d'un référendum, 56 pour cent de la population a été favorable pour une autre création.

Quand vous demandez quel est le...

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il y a combien de membres de la bande qui vivent ou qui habitent Malioténam par rapport à ceux qui habitent à Uashat?

RAOUL VOLLANT: Si on regarde au niveau électorat, lors du référendum qu'il y a eu, nous sommes 560 personnes qui ont 18 et plus à Malioténam. À Sept-Îles ils sont approximativement 460 personnes de 18 ans et plus qui vivent là. Alors nous sommes la majorité ici.

Juste pour vous donner un exemple, il y a toujours eu une compétition. C'est les Affaires indiennes qui ont créé le village à Malio et maintenant, ils ne nous reconnaissent pas.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Donc il y a une légère majorité de membres de la bande qui sont ici à Malioténam.

Si je comprends bien, le 56 pour cent du référendum, vous parlez évidemment pas uniquement pour Malioténam mais pour l'ensemble de ceux qui ont voté, 18 et plus?

RAOUL VOLLANT: Cinquante-six pour cent, oui.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Ça comprend Uashat et Malioténam.

RAOUL VOLLANT: Ça, c'est un phénomène où je pourrais éclaircir un peu la Commission. Il y a eu une entente avec le Conseil de Uashat; la résolution

stipule ceci: si il y a une majorité dans l'une ou les deux communautés, si le résultat du référendum est positif, alors il va y avoir tout un processus de séparation.

Voilà que cela n'a pas été suivi par le conseil de bande. Le conseil de bande a été inerte là-dessus. Il n'a fait aucun mouvement pour parler de processus démocratique, vu le résultat, toujours avec la complicité des Affaires indiennes.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Le référendum a été tenu le 10 octobre?

RAOUL VOLLANT: Le 10 octobre, oui.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En fait, j'ai une question par rapport au dossier plus large dont vous nous avez fait état. Vous avez parlé de vos préoccupations sur la gestion. Évidemment, comme vous l'avez dit d'entrée de jeu, vous comprenez bien, je pense, que ce n'est pas le rôle de la Commission de s'immiscer dans ce type de conflit. Cependant, nous avons l'occasion d'entendre beaucoup de choses et nous en prenons note.

Ma question à ce moment-ci est ceci: Si la situation est telle que vous la décrivez, lors des élections des conseils de bande depuis des années -- il y a une légère majorité de la population ici à Malioténam

-- comment vous expliquez que le mécanisme démocratique n'ait pas joué à la façon dont vous auriez certainement souhaité ce matin que ça se produise?

RAOUL VOLLANT: Écoutez, c'est toute une machination, c'est toute une structure, depuis 20 ans que ça existe; c'est une 'gammique'. Avec tout l'argent... ça fait plusieurs millions, 13 millions par année pour les deux communautés. C'est tout le système démocratique qui a été imposé par le ministère des Affaires indiennes qui n'est pas apte ici.

Il faut trouver une autre formule de façon plus démocratique, plus traditionnelle pour régler la justice sociale qui prévaut actuellement ici, pour qu'il y ait une harmonisation, pour qu'il y ait une saine administration. Le système des conseils de bande... il ne faut pas oublier une chose: les conseils de bande, c'est une créature des Affaires indiennes. C'est un appareil gouvernemental. Ce n'est pas démocratique à l'intérieur ici.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En fait nous comprenons ça et nous savons que c'est une des principales réclamations de changement. Cependant, au fond ma question -- pour me situer sur le terrain où vous

vous êtes situé ce matin -- est simplement une interrogation: Il reste qu'il est possible au moment des élections de changer le conseil de bande, de changer l'administration par le mécanisme, même s'il est extérieur à vous, qui est prévu par la Loi sur les Indiens.

C'est c'est un peu la question que je vous demande. Par le mécanisme électoral qui est prévu par la Loi sur les Indiens, si vous avez une vision des choses ici, à Malioténam, à ce moment-ci, au fond, je m'interrogeais sur l'application de ce mécanisme réel au niveau des élections du conseil de bande.

Vous me répondez en disant que c'est un mécanisme qui n'est pas adapté, et caetera. Il reste que chacun a le droit de vote lors de l'élection du conseil de bande. Si je comprends bien, le conseil actuel a été élu par une majorité lors de la dernière élection.

RAOUL VOLLANT: Oui.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est quand même une réalité.

RAOUL VOLLANT: Le chef voudrait peut-être répondre à votre question.

GILLES BACON: C'est très facile de répondre à cette question-là. C'est que lors des

élections, s'il y a cinq chefs qui sont présentés, nécessairement, la division des voteurs existe. Vous posez la question: Comment se fait-il qu'un chef a été élu à Sept-Îles? Ça répond largement à votre question.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je comprends que le processus électoral permet la possibilité d'élections sans nécessairement une majorité considérable; on le vit au niveau du Québec, on le vit au niveau canadien, dans le système. Mais, encore une fois, je voulais simplement m'assurer que le processus démocratique tel que vu par la Loi sur les Indiens s'appliquait et jouait.

GILLEs BACON: Oui, mais ça reste que si le conseil de bande est représenté par 20 pour cent de la population, nécessairement vous devez vous attendre à ce que les 80 pour cent qui n'ont pas remporté les élections aient leur mot à dire aussi.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et cela est possible parce qu'il y a pluralité de candidats et, dans le fond, il y a une division du vote. C'est ça que vous me dites?

CHEF BACON: C'est justement.

RAOUL VOLLANT: Excusez-moi, je

pourrais peut-être ajouter ceci.

Je dénonce l'attitude du gouvernement canadien face à ce phénomène de l'injustice sociale qui existe ici depuis plusieurs années. Le ministère des Affaires indiennes ferme les yeux sur l'injustice.

Nous, on a envoyé des lettres, on a demandé des enquêtes. Rien, rien, rien n'a été fait depuis 15 ans ou 20 que je parle. Ce n'est pas d'hier que ça a commencé, ça. Ce n'est pas à cause d'un problème interne politique. Ça fait 20 ans qu'il y a de l'injustice sociale, que l'administration est mal gérée. Ce n'est pas d'hier, ça fait plus de 20 ans.

Alors nous le dénonçons encore aujourd'hui. Je sais que demain, après-demain, nous allons toujours dénoncer l'injustice sociale qui prévaut ici, à Sept-Îles.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Écoutez, nous recevons votre présentation. Nous recevons votre demande d'enquête publique. Encore une fois, je pense que vous comprenez quel est notre rôle. Nous allons certainement nous informer plus précisément de la situation, mais il appartient évidemment au autorités gouvernementales de procéder.

Ce que nous pouvons faire, nous, sur des situations particulières comme celle-là, c'est de prendre des informations, d'essayer de clarifier au moins que les mêmes informations sont données à tout le monde et nous allons garder le contact avec vous là-dessus, sur ce plan-là.

RAOUL VOLLANT: Je vous remercie. Nous exigeons une enquête publique dans les plus brefs délais.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous en prenons note et nous vous remercions d'être venus nous rencontrer.

Je voudrais maintenant demander à M^me^ Mathilda Fontaine du Comité des parents de l'école de Malioténam de venir nous rencontrer.

Madame Fontaine, bonjour.

MATHILDA FONTAINE: Bonjour.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Vous pouvez procéder quand vous êtes prête.

MATHILDA FONTAINE, COMITÉ DES PARENTS DE L'ÉCOLE DE MALIOTÉNAM (traduit en partie du montagnais): On est tous ici au gymnase. On va discuter de l'éducation. Je fais partie du comité d'école. Nous nous sommes réunis dernièrement. Nous rencontrons assez

souvent les parents concernés. Ce que je vais vous soumettre, c'est que le certificat d'enseignement est reconnu dans les écoles de bande et non dans les écoles provinciales. Pourquoi? Le ministère de l'Éducation émet des... je vais vous adresser la parole en Montagnais.

Ce que je veux dire, c'est que ça fait des années que les parents demandent que les professeurs aient leur bac pour enseigner dans nos écoles. Il y a une résolution qui est sortie en 1975 pour que les professeurs aient leur bac, mais ça n'a jamais été appliqué. En 1991 il y a une autre résolution qui a fait de la même demande, afin que les professeurs peuvent avoir leur bac, mais ça n'a jamais été appliqué encore une fois. Il n'y a personne qui a suivi des cours pour obtenir son bac.

Nous, on a rencontré les parents et la même demande est revenue afin que les profs puissent aller chercher leur bac. Nous avons fait un formulaire afin que les profs puissent appliquer, puissent suivre des cours. Je pense que nous avons quand même reçu des formulaires et tout le monde était content.

Il y avait aussi certaines personnes qui

n'étaient pas en faveur, mais la majorité était en faveur de ça. C'est pourquoi on en est venu à se dire: Pourquoi est-ce que le gouvernement émet des permis d'enseignement afin que les profs puissent enseigner sur les réserves? Est-ce qu'ils ont peur que les profs montagnais soient supérieurs aux Blancs?

Il y a à peu près 13 ans les Indiens ont fait des plaintes afin que les profs aient leur bac. Aujourd'hui nous faisons partie du comité de l'école, et c'est toujours la même bataille que nous menons afin que les profs puissent avoir leur bac.

Quand on parle de ce bac, ce n'est pas qu'on veut rire des profs, mais je pense que les parents ont leur mot à dire, parce que leur permis d'enseignement n'est pas reconnu chez les Blancs. Il est reconnu seulement dans nos écoles ici, sur les réserves. C'est ça que les parents voulaient soumettre.

On avait aussi discuté autre chose à notre première rencontre dans notre comité d'école. On a planifié l'ordre du jour, on a parlé des budgets pour l'école Tshishteshinu. On avait demandé de nous soumettre les budgets. Comment est-ce que les budgets étaient administrés par année? De quelle manière sont faites les

dépenses? On avait demandé ça au conseil de bande, mais on n'a jamais rien reçu.

On a rencontré le directeur général, Jean-René Blouin, et il a répondu qu'il n'y a pas de per capita. Nous lui avons demandé de nous fournir des per capita. Ce qu'il nous a répondu, c'est qu'il n'existe pas de per capita.

C'est pourquoi on a fait des recherches dans d'autres communautés et on a reçu les per capita dans d'autres communautés, comment se font les dépenses de leurs écoles par année. Ils ne nous les ont pas montrés, mais ils étaient prêts à nous montrer les budgets scolaires de l'année. C'est pourquoi on a aussi posé la question suivante. Ce qu'on voulait qu'ils nous fournissent, c'était des documents, et on avait demandé encore une fois de nous donner les per capita. Il paraît que c'est très difficile à comptabiliser.

Raoul l'avait aussi rencontré et s'était informé s'il y avait un per capita, et c'était à Sept-Îles. La réponse qui nous est parvenue... dans ce qu'ils nous ont donné les montants ressemblaient ressemblait beaucoup aux autres bandes d'ailleurs; il y avait du per capita.

Quand on a reçu ces informations-là par

fax, ils nous ont envoyé une copie conforme du conseil de bande. On l'avait reçue dans l'avant-midi et, dans l'après-midi, Jean-René Blouin m'a contactée me demandant qu'est-ce que je voulais, quel budget je voulais avoir. Il m'a référé à Solange Fontaine. J'ai contacté Solange Fontaine et je lui ai demandé de me fournir le per capita scolaire. Solange m'a répondu que ça n'existait pas, qu'il n'y avait pas de subvention de ce genre-là.

Moi, je me suis informée et il y avait une subvention là-dessus. On lui a demandé pourquoi Malioténam, lui, n'avait pas de per capita. Elle m'a toujours répondu que ça n'existait pas. Puis Solange m'a recontactée. Ça faisait deux mois qu'on attendait le rapport du budget. C'était très difficile d'avoir le budget. Ça nous a pris deux mois pour avoir le rapport du budget.

Solange nous a contactés pour nous fournir le per capita et nous avons aussi fait une rencontre avec Jean-René Blouin, afin de mieux nous informer concernant le budget. On lui a posé la question: "Pourquoi est-ce que cela a pris tant de temps pour avoir le rapport du budget?" Nous avons aussi écrit une lettre à Jean-René Blouin et il ne nous a jamais répondu. On

lui avait aussi demandé pourquoi il nous a pas répondu. La réponse qu'il nous a soumise, c'est qu'il dit qu'il n'a pas eu le temps. Mais je pense qu'il aurait pu nous répondre. Il pourrait bien dire 'Je n'ai pas le temps aujourd'hui mais je vais travailler dans ce dossier-là', mais il ne nous a jamais dit ça.

C'est pour ça qu'on a eu le budget en retard. On a eu le budget, on a eu le per capita aussi. Pourquoi est-ce qu'ils nous ont donné tout d'un coup ce per capita? Il n'a jamais pu nous répondre là-dessus. Est-ce que c'est une coïncidence qu'on ait un per capita tout d'un coup? Je lui ai dit: "Vous avez reçu un fax du ministère des Affaires indiennes et c'est pourquoi vous nous fournissez tous les renseignements que vous voulez." C'était la seule manière qu'on a pu obtenir toutes les informations qu'on désirait avoir.

Ce qu'on veut dire ici, c'est: Pourquoi c'est tellement long à avoir les rapports du budget? La raison pour laquelle on a demandé ce budget, c'est qu'on voulait savoir quel était le budget de l'école et de quelle manière nos enfants étaient aidés dans leur cheminement à l'école. C'est parce que ce qui se passait à l'école, il fallait que l'élève utilise les deux côtés des feuilles.

C'était des feuilles usagées. On leur a demandé de travailler de l'autre côté de la feuille usagée. C'est pourquoi on a toujours dit qu'il n'y a pas assez de budget pour le bon acheminement de nos enfants à l'école.

On avait aussi demandé d'autres services, comme les orthopédagogues. Je sais qu'on avait demandé une augmentation de services dans les écoles. On nous toujours répondu qu'il n'y avait pas de budget pour ça.

À l'école Tshishteshinu il y a des remplaçants qui sont engagés. Tous les services marchent excepté que les services dont on a besoin, nous ne les avons pas. Je pense que nos enfants perdent beaucoup de choses et beaucoup de temps parce qu'il nous manque l'essentiel pour le bon fonctionnement de nos enfants. Il manque toujours l'essentiel.

C'est pour ça qu'on dit: De quelle manière que la bonne éducation peut se faire à l'école? Il y a beaucoup de choses, en fin de compte. Pourquoi est-ce qu'on essaie de sauver le budget? C'est toujours nos enfants qui paient.

Le budget qu'on sauve sert à payer le déficit du conseil de bande, mais le budget du conseil

de bande... ça devrait rester le budget des écoles. C'est pour les besoins des enfants. Ce que Jean-René Blouin nous a mentionné, c'est que le surplus de budget sert à payer le déficit du conseil de bande. Je pense que le gouvernement nous envoie de l'argent pour l'éducation de nos enfants et non pour payer le déficit du conseil de bande.

Notre école, non plus, n'est pas très stable. Il y a beaucoup de changements, beaucoup de directeurs qui sont passés là. Je pense que ça fait quatre directeurs qui passent dans cette école.

Comme je disais, quand on parle des professeurs et de la direction, il y a beaucoup de changements au sein la direction de l'école. Mais ce qu'on demande maintenant en tant que comité de parents de cette école, c'est de revaloriser notre école de façon à ce que nos enfants puissent étudier comme il le faut, dans une bonne atmosphère. Les parents demandent qu'il y a aient une enquête publique sur ce qui se passe du côté de cette école.

Je termine la présentation.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie, Madame Fontaine. Je pense qu'il est important

que, comme comité de parents, vous soyez venue nous communiquer votre préoccupation.

La préoccupation majeure, et ce n'est pas la première fois qu'on l'entend, c'est que l'argent donné aux conseils de bande pour des fins d'éducation, de budget, n'est pas nécessairement dépensé pour les fins d'éducation, ou complètement dépensé pour les fins d'éducation. Ça nous amène au coeur de l'autonomie gouvernementale d'une certaine façon parce que je comprends qu'on est dans un système en vertu de la Loi sur les Indiens présentement, mais il est évident que dans un contexte d'autonomie gouvernementale il appartiendra aux communautés de faire leurs choix et d'avoir des priorités.

Il est clair pour nous comme Commission que l'éducation est une toute première priorité et, dans ce sens-là, nous partageons certainement votre point de vue à l'effet que le maximum doit être fait pour rehausser la qualité, les standards.

La question que vous posez, au fond, est une question de gestion et d'autonomie gouvernementale, parce qu'on nous dit souvent que le ministère des Affaires indiennes, d'un côté, tente de

décentraliser, de donner un financement par blocs et de laisser les bandes faire les affectations. D'un autre côté on nous dit souvent qu'il y a trop de contrôle de la part du ministère et, par ailleurs -- et comme je l'ai mentionné, on nous le dit souvent -- il n'y a pas suffisamment de contrôle pour s'assurer que les fonds donnés à la bande s'en vont en éducation.

Alors je pense que ça fait partie du débat et de la question. Cette réalité-là ne sera que plus grande dans un contexte d'autonomie gouvernementale; de là, l'importance de mécanisme démocratique permette une reddition de comptes à la communauté par les futurs gouvernements autochtones.

Alors je voudrais vous remercier d'avoir fait cette présentation.

On a pris bonne note également de ce que vous mentionnez au sujet des permis d'enseignants pour les professeurs montagnais. C'est une préoccupation de la Commission également. D'un autre côté vous nous dites: "On veut que les professeurs aient des baccalauréats également." En fait il y a deux préoccupations dont vous nous faites part: que les professeurs aient des baccalauréats mais aussi que les professeurs montagnais

soient reconnus au niveau des permis.

Au fond, c'est là ma question: il s'agit ici, sur la réserve, d'une école qui couvre le secondaire? L'école est une école primaire et secondaire?

MATHILDA FONTAINE: Ici à Malioténam?

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Oui.

MATHILDA FONTAINE: Non. Notre comité de parents, on fait partie de l'école Tshishteshinu primaire.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est pour l'école primaire.

MATHILDA FONTAINE: Oui. L'école secondaire, c'est un autre comité de parents.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors votre comité de parents est pour l'école primaire.

MATHILDA FONTAINE: Oui.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Et à l'école primaire, les trois premières années, le premier cycle est en montagnais.

MATHILDA FONTAINE: Il y a un programme innu qui est sorti. C'est une classe innu. C'est dépendant du choix du parent.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il y a les

deux.

MATHILDA FONTAINE: Oui, il y a les deux.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Votre préoccupation au niveau des professeurs montagnais se situe au niveau des deux programmes.

MATHILDA FONTAINE: Oui.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien. Merci.

Madame Wilson.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: I just wanted to say that you have raised a very difficult issue that we have been hearing addressed in many communities, which is how you make the band councils accountable to the people, because there is no question that those who are exercising power in the community have to be accountable for the way in which they exercise it.

I think that in many Native communities we have been told that this is one of the problems people see with Native self-government. They are worried about how Native governments are going to be made accountable to the Native people they are governing.

I think this is the issue that you are

raising, how can councils be made accountable to the people. It is a very big issue and it is an even bigger issue when you come to talk about Native self-government. We have been hearing about this in many communities.

I don't really expect you to answer this, but I was just saying that you have raised the big problem of accountability, how you make councils accountable to the people that they are supposed to be looking after, and I was mentioning that this is a problem that is being raised before our Commission in relation to Native self-government: what will be the mechanics for making Native governments accountable to the people that they are governing. It is a very difficult question.

It is wonderful, it works well as long as you have excellent management and complete integrity, which is what we would always like to see, but, if you don't have that, then you have to have some mechanics for checking and for making those exercising power accountable to the people.

So it is a big question that you have raised.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:

Commissaire Chartrand.

COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND: Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit, mais je vous remercie pour votre présentation.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors, je vous remercie, Madame Fontaine, d'être venue faire votre présentation.

Nous avons pris du retard sur l'ordre du jour, alors je vais demander à ceux qui vont venir faire les présentations de tâcher d'être le plus concis possible. Nous allons tenter de faire de même.

Je voudrais demander à M^me^ Danielle Descent de venir nous rencontrer. Nous allons par la suite procéder à une pause-café.

Bonjour.

DANIELLE DESCENT: Bonjour. Afin d'être plus brève je ne lirai pas le texte que j'ai déposé aux membres de la Commission, simplement le résumer peut-être. Je parlerai des sujets de la santé et des services sociaux ici, à Sept-Îles/Malioténam.

Vous avez assisté à des audiences à travers le pays. Je présume que vous connaissez bien la nature des problèmes de santé et des problèmes sociaux qui affectent les communautés autochtones. En autant que

nous le sachions, ici, les mêmes problèmes de santé et les mêmes problèmes familiaux nous affectent, les mêmes problèmes qui affectent l'ensemble des communautés autochtones.

J'aimerais illustrer pour les membres de la Commission quelques projets qui ont été mis sur pied, quelques tentatives que l'on a faites pour essayer de régler ces problèmes-là ici. On s'est bien aperçu que depuis de nombreuses années on recevait de plus en plus de spécialistes formés en médecine, formés en soins infirmiers, formés en santé mentale. Mais même si on avait de plus en plus de services au niveau de la santé et au niveau des services sociaux on était de plus en plus malades. De nouveaux spécialistes arrivaient, on nous découvrait de nouvelles maladies.

La seule façon d'en venir à bout, c'est de prendre le chemin de l'auto-guérison. Régler ses problèmes de santé et régler ses problèmes familiaux, nous pensons que c'est d'abord reprendre le contrôle de nos vies et que si on ne reprend pas le contrôle de nos vies, il n'y a pas de guérison possible, même si on nous envoie les meilleurs spécialistes du monde.

En violence familiale, je pense que les

membres de la Commission ont eu l'occasion de visiter le Centre pour femmes à Sept-Îles, à ce qu'on m'a dit. La démarche qui a précédé ce centre-là est une démarche justement d'auto-guérison. À un point donné en 1989, des femmes qui avaient été victimes de violence familiale, des femmes qui continuaient à le vivre, se sont dit: "On ne s'en sortira pas si on ne prend pas en main, nous-mêmes, notre propre guérison. Pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas un centre dans notre communauté?"

Je me souviens des réponses à l'époque. On nous a dit que c'était impossible. Même les spécialistes nous ont dit que ce n'était pas une bonne idée d'avoir un centre en plein sur une réserve au su et au vu de tout le monde. On nous a dit: "Un centre d'hébergement, il faut que ce soit caché. Vous allez avoir des problèmes. Vous allez vous faire harceler." La réponse des femmes a été: "Si on est victime de violence c'est parce qu'on a peur, c'est parce qu'on se tait. Construisons notre propre centre chez nous. Ça va nous aider à vaincre nos peurs, ça va nous aider à en parler." On a donc été la première communauté à avoir ce centre-là dans sa communauté.

On est en train présentement de vivre

la même expérience au niveau des abus sexuels et des viols. C'est une chose qui a été longtemps cachée, pas parce qu'il n'y en a pas; il y a au-delà de 200 signalements qui sont entrés l'année passée dans les bureaux de la Protection de la jeunesse. Sauf que dans ces bureaux-là, la façon dont c'est administré, ce régime de protection, tout est secret, tout est gardé. Il y a bien peu de personnes qui prennent conscience de ça.

Tranquillement, par exemple, les victimes commencent à en parler, à témoigner publiquement, et on entend: "Qu'est-ce qu'il faut faire? Qu'est-ce qu'on pourrait bien faire pour que ça cesse?" Les gens commencent à se convaincre que si eux-mêmes ne prennent pas la chose en main il n'y a aucun spécialiste qui va être capable de guérir.

On assiste actuellement l'émergence de groupes d'entraide qui puisent leurs connaissances à même la médecine traditionnelle parce que la médecine moderne ne va pas dans le sens d'une guérison globale du corps. Il faut réapprendre les connaissances, se réapproprier les connaissances en médecine traditionnelle, parce qu'actuellement, ce n'est pas qu'on n'avait pas ses connaissances-là auparavant mais elles ont été affaiblies

par la religion et aussi par la médecine moderne, qui ne croyait pas en cette médecine-là parce qu'elle n'était pas écrite ou parce qu'elle n'était pas prouvée, parce qu'elle n'était pas démontrée en-dessous des microscopes. Mais, petit à petit, on ne voit pas d'autre façon de s'auto-guérir au niveau des problèmes qui affectent dramatiquement nos communautés.

La Commission posait dans ses livres la question à savoir s'il y a une possibilité de collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne. J'ose penser que oui en autant que les deux médecines se porteront respect mutuellement et accepteront d'échanger, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bien qu'on ait des étudiants qui étudient en médecine actuellement, des infirmières autochtones qui ont leur diplôme, il n'y a rien dans leurs cours qui les incitent à aller chercher du côté de la médecine traditionnelle. Il faudrait qu'elles-mêmes le fassent comme démarche personnelle. Tant et aussi longtemps que les médecines traditionnelles ne recevront pas une reconnaissance, un respect qui leur est dû, il est inutile de parler de collaboration. Elles vont sur un chemin parallèle actuellement. Mais je crois la chose

possible si du côté des autorités médicales, des tenants de la bible médicale, on a un peu plus de respect pour les praticiens en médecine traditionnelle.

La même chose s'applique pour les travailleurs sociaux autochtones. Dans notre communauté, ici, en 1987-88 on a pris ce qu'on appelait à l'époque la prise en charge des services de santé et des services sociaux. C'était un beau rêve parce qu'on se disait: "On va être capable de faire quelque chose. On va pouvoir maintenant répondre aux besoins des gens."

C'était un rêve qui est en train de se transformer en quelque part en cauchemar, parce qu'on a hérité d'un système, on a hérité de procédures, on a hérité de règlements qui auparavant n'aidaient pas. La seule chose qui a changé là-dedans, c'est que ce sont des autochtones qui appliquent le même système. On est 'pogné' dans la Loi de la protection, dans les lois d'adoption, dans les dédales légaux et ça n'avance pas plus. Beaucoup de personnes pensent actuellement que nos travailleurs sociaux ne font pas ce qu'il faut parce que ce n'est pas des bons travailleurs sociaux. Si le système était boiteux avant, ce n'est pas parce que ce sont des autochtones qui appliquent le système que le système ne

deviendra pas boiteux. Ils ont juste deux jambes eux aussi.

Je pense que même si on l'a pris en charge, il faut repenser ce système de soins à donner aux gens pour mieux répondre aux besoins. Il faut prendre le temps de le faire.

Mon opinion, c'est que la santé, les problèmes des familles, de la désorganisation familiale, les problèmes de suicide, les problèmes de toxicomanie sont des problèmes politiques de première importance. Ça, c'est mon opinion, qu'on devrait d'abord regarder à ce niveau-là.

Je reprends en terminant une phrase d'une infirmière montagnaise de Pointe-Bleue, Bibiane Courtois, qui disait: "Ça va nous servir à quoi de reconquérir les territoires si on est trop malade, trop affaibli ou trop désorganisé pour les occuper?" J'invite les membres de ma communauté, de tout mon coeur, à réfléchir sur cette phrase-là.

Je vous remercie.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci, Madame Descent. Vous nous avez livré un message fort éloquent, l'un des plus éloquent qu'on ait eu l'occasion

d'entendre sur la question; et on entend beaucoup. Nous savons que c'est une préoccupation majeure, chez les peuples autochtones mais également du côté du grand public, que de tirer parti et de faire la jonction entre la médecine traditionnelle et le modèle médical scientifique que l'on connaît.

Il est évident que -- et vous l'avez mentionné -- on soulève des questions précises à cet égard-là dans le document que nous avons publié au sortir de la première série d'audiences publiques, les questions 36 et suivantes. Il est évident que ce sont des questions qui sont difficiles, comment effectivement y parvenir. Votre mémoire plaide la nécessité de le faire, l'importance de le faire, surtout dans des domaines qui sont au fond de santé publique plus larges, où les problèmes de santé sont associés et font partie de problèmes sociaux et de conditions de vie.

À ce moment-ci nous vous invitons à poursuivre votre réflexion et, si vous êtes capable, de descendre un ou deux crans en-dessous, sur le plan de l'arrimage des solutions. Vous mentionnez que les infirmières innu qui sont formées dans notre système général de santé effectivement n'ont pas plus que les

autres cette composante dans leur formation et que c'est difficile, y compris pour elles, au fond de l'appliquer.

Vous mentionnez la situation où le transfert sur le plan des travailleurs sociaux, au fond, n'a rien apporté de différent parce que le système est toujours le même. Ce sont des questions sur lesquelles nous réfléchissons beaucoup comme Commission et nous souhaitons le faire avec le maximum d'expériences des gens qui sont sur le terrain, comme vous.

Encore une fois, c'est un début de dialogue. Nous souhaitons que vous échangiez, par écrit ou verbalement, encore avec nous en poursuivant votre réflexion sur le comment dans les prochains mois ou la prochaine année.

Alors nous vous remercions.

Madame Wilson.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: I would just like to say that we were delighted to have the opportunity to visit the Women's Shelter and to meet the wonderful, very dedicated staff who are working there.

Thank you.

COMMISSIONER PAUL CHARTRAND: Thank you very much. I appreciate very much the very important

issues you have brought before us in looking at the future of self-government, considering what is needed for self-government. As you have pointed, resources are a very important part of that, and you emphasize that healthy people are very much a part of those necessary resources. We are aware of that issue, as you have pointed out; we have heard it elsewhere as well.

I was, as the Co-Chair said, impressed by the eloquence with which you made your presentation. Your descriptions of the individuals in fact reminded me of Hank Williams, a country singer, whose line was, "like a piece of driftwood on the sea".

One of the issues, that of the role of Aboriginal doctors in developing medical practices, is also a very important one. It has been brought to our attention before, and we have some experience in examining that issue in other places. It is certainly a very important part of our mandate.

Thank you very much.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci.

Alors nous allons suspendre 10 minutes pour la pause-café et nous reprendrons avec la présentation de Monseigneur Henri Goudreault, évêque de Labrador City.

Merci.

--- Courte suspension à 11 h 20

--- Reprise à 11 h 30

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: S'il vous plaît, on va reprendre la session.

Monseigneur Goudreault, nous vous remercions de vous être joint à nous. Vous pouvez procéder à votre présentation quand vous êtes prêt.

MGR HENRI GOUDREAULT, ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE LABRADOR CITY-SCHEFFERVILLE: Monsieur le Président, bien chers amis, c'est avec plaisir que je comparais devant cette Commission pour vous faire part de quelques convictions concernant les autochtones de ce pays. La question des autochtones m'intéresse depuis fort longtemps, étant membre de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, ancien directeur de l'Institut des Sciences missionnaires de l'Université Saint-Paul d'Ottawa, conférencier et personne-ressource auprès des groupes de missionnaires oeuvrant chez les autochtones et actuellement évêque du diocèse Labrador City-Schefferville, dans lequel vivent six communautés d'Innu et quinze communautés d'Inuit.

Je suis membre du Comité pastoral auprès

des autochtones, comité de l'Assemblée des évêques du Québec, et les réflexions qui suivent sont tirées en grande partie d'une lettre publiée le 2 septembre 1992 sur la situation des autochtones.

Ayant reçu les résultats de la première phase de cette enquête tout dernièrement, je n'ai pas pu me pencher sur plusieurs questions qui sont posées dans ce rapport et j'ai parfois l'impression que ma présentation ici fait plutôt partie de la première période de cette enquête.

William Means écrivait en 1983: "Les années soixante ont vu les Noirs prendre leur juste place sur la scène mondiale. Les années soixante-dix ont vu l'émergence des peuples arabes. Les années quatre-vingt verront la montée de l'Homme Rouge sur la scène mondiale."

C'est un fait que la situation des autochtones en cette fin du XX^{e} siècle se présente dans une conjoncture nouvelle. Certains parlent de renaissance. Celle-ci n'est pas seulement le fait d'une croissance démographique remarquable. Elle est due entre autres aux facteurs suivants: la redécouverte et la promotion de leurs valeurs religieuses et culturelles,

la fierté de leur identité, leur capacité d'évolution et d'adaptation, leur sens de la solidarité de plus en plus développé entre eux et avec les autres, la mise au point de stratégies communes de revendication de leurs droits, la sympathie grandissante des allochtones à leur cause tant au plan national qu'au plan international, même si depuis deux ans cette sympathie au pays a pu diminuer suite à certains événements pénibles pour toutes les parties concernées.

Ce renouveau autochtone illustre la force et la vitalité des cultures amérindiennes qui demeurent, malgré la modernité et la sécularisation, des cultures profondément spirituelles, ce qui ne veut pas dire que les autochtones ne soient pas eux-mêmes victimes de la pression qu'exerce la société de consommation sur eux. Ils doivent lutter pour ne pas perdre graduellement certaines traditions et certaines valeurs qui les ont jusqu'ici caractérisés.

Ce renouveau autochtone implique une contestation des orientations actuelles de la société occidentale. Les dépenses énormes en armes militaires, la consommation exagérée d'énergie, l'esprit matérialiste qui remplace une réelle spiritualité provoquent le

désenchantement et la désapprobation des autochtones mais aussi d'un nombre grandissant d'allochtones qui remettent en question les postulats de la civilisation actuelle marquée par la violence, l'impératif de la productivité, le besoin d'efficacité, et le reste.

Ces malaises au fond indiquent la fin d'un monde. En même temps des forces neuves sont à l'oeuvre et tracent des voies d'avenir. Je pense en particulier aux mouvements en faveur de l'écologie, du développement intégral, du respect des droits de la personne, de la promotion de la femme, de la solidarité avec les minorités et les démunis. Tous peuvent compter sur ces forces neuves et les favoriser. Ce que réclames les autochtones et un nombre croissant d'allochtones vise le salut de tous. Nous devons y voir un signe des temps, une parole qui nous interpelle, une invitation à coopérer ensemble à un projet commun.

La réalisation d'un projet commun ne peut se faire qu'à certaines conditions. Parmi ces conditions il y a en tout premier lieu la reconnaissance juridique des droits des autochtones. Sans cette reconnaissance les autochtones auront peu de protection et seront facilement victimes des aléas du temps.

Parmi ces droits il y a le droit à l'autodétermination sur leur propre territoire. Le territoire est d'une importance capitale. Il est la manifestation de la Providence de Dieu, la base de leur économie traditionnelle de chasse et de pêche, une source de subsistance et de revenus et surtout un élément stable de sécurité, de bien-être et d'identité. Comme ils le disent, "Notre terre, c'est notre vie."

En plus d'un territoire il faut des pouvoirs décisionnels appropriés, une autorité adéquate et des ressources financières suffisantes. Les autochtones refusent des développements planifiés sans eux, réalisés sans eux et dont les retombées économiques ne sont pas partagées. Comme le disait très bien le Conseil de bande de Sept-Îles/Malioténam dans son mémoire du 28 novembre 1990 devant la Commission sur l'avenir constitutionnel et politique du Québec: "Nous voulons la pleine maîtrise de nos ressources, participer au progrès scientifique et technique et établir des échanges à des conditions égales et équitables; nous n'acceptons plus que le développement se fasse sur notre dos."

Reconnaître aux autochtones le droit à l'autodétermination équivaut à reconnaître leur droit

d'exister en tant que peuples particuliers. Il n'est pas question, évidemment, d'assimilation. Ils ne doivent pas non plus entrer dans la catégorie des immigrés simplement parce qu'ils constituent des minorités ethniques. Ils étaient ici avant les Européens. Ils ont des droits ancestraux, même si ces droits ne sont pas faciles à définir.

La reconnaissance juridique des droits doit s'accompagner d'un changement de mentalité vis-à-vis les autochtones. Le paternalisme n'a plus sa place. Le rôle de fiduciaire doit également cesser. Les solutions ne sont pas à parachuter d'en haut et les problèmes ne doivent pas être traités à la pièce.

Autochtones et allochtones doivent devenir des partenaires égaux. Les premiers ne sont pas des mineurs par rapport aux seconds, et ces derniers ne doivent pas devenir des citoyens de seconde classe par rapport aux premiers. S'ils sont vraiment des partenaires égaux, les décisions doivent venir des deux groupes; les droits de chacun doivent être respectés et tous doivent prendre conscience de leurs responsabilités. Il doit donc y avoir participation conjointe dans l'élaboration des projets, la réalisation des projets, le fonctionnement

des projets, les retombées du projet.

Il est difficile d penser que les autochtones et les allochtones seront considérés comme des partenaires égaux aussi longtemps que les premiers -- les autochtones -- demeureront sous la Loi sur les Indiens. J'ai bien aimé la réponse que vous avez donnée tantôt, disant qu'il fallait passer de cette loi aux gouvernements autonomes. Cette loi, qui fut créée pour permettre au gouvernement de répondre à ses obligations envers les Premières Nations est de plus en plus contestée. Elle traite les autochtones différemment des autres citoyens. C'est peut-être là ce sur quoi il faut le plus insister. Ce qui nuit le plus, je pense, aux autochtones, c'est d'être traités différemment. Bien qu'elle accorde certains avantages réels aux autochtones, elle les maintient dans un état de dépendance et les traite comme des êtres à part au statut différent.

C'est M. Brian Mulroney qui affirmait, le 25 septembre 1990: "La Loi sur les Indiens (...) favorise le maintien des Indiens en situation de dépendance envers l'État, les brime dans leurs aspirations tout à fait légitimes et les blesse dans leur dignité. Elle abaisse les Indiens aussi bien que les non-Indiens".

L'autonomie et la possession des territoires par les autochtones ne doivent pas conduire à des parties de pays hermétiquement fermées à tout autre citoyen du pays. Une telle fermeture risquerait de provoquer l'effet semblable dans le reste du pays, si bien que les allochtones seraient interdits dans les territoires autochtones et les autochtones seraient interdits dans les territoires allochtones. Nous aboutirions sans le vouloir à des 'bantoustans' propres au pays, ce qui n'est pas souhaité par personne.

L'entente de la Baie-James, malgré ses limites -- et je crois qu'elle est contestée plus en raison des effets écologiques négatifs qui ont suivi qu'en raison du format comme tel -- une des initiatives heureuses qui devrait inspirer toutes les parties qui sont à négocier. Je me réjouis personnellement de l'intensité des négociations actuelles, des gains obtenus par les autochtones depuis 30 ans -- dans la vie d'une personne 30 ans, ça paraît très long; dans la vie d'une nation, c'est très court -- des gains réels obtenus depuis 30 ans. Je me réjouis de leur prise en charge progressive de l'éducation, des soins de la santé et le reste.

Je souhaite que tous ces progrès soient

réalisés dans une atmosphère de dialogue et non de confrontation, de connaissance mutuelle et non d'indifférence, de compréhension et non de durcissement, de fraternité et non d'aliénation. L'avenir de tous est dans la collaboration, non dans l'opposition, et les Église, avec ses faibles moyens mais ses nombreux contacts, continuera de travailler en ce sens.

Je vous remercie.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie, Monseigneur Goudreault, d'être venu nous rencontrer ce matin et nous faire part d'une façon très sentie et également très éloquente de la vision que l'Église catholique, que l'Épiscopat met de l'avant en ce qui concerne la relation avec les peuples autochtones du Canada.

Vous mentionnez à juste titre que votre présentation s'inspire de la lettre des évêques publiée le 2 septembre dernier, lettre dont la Commission a pris connaissance. Vous savez sans doute que l'Église a un rôle important à jouer sur le plan des conditions de vie des autochtones. Vous êtes personnellement, comme vous l'avez mentionné, en situation très concrète, ayant dans votre diocèse six communautés autochtones, aussi bien ici

au Québec qu'au Labrador.

Nous pensons qu'il est extrêmement important que des voies, celles de l'Église comme la vôtre, se fassent entendre dans ce débat qui, au fond, est un débat de société qui doit prendre place pendant la durée de cette Commission. Bien sûr, cela a commencé bien avant nous et ça continuera bien après. Nous voyons notre rôle essentiellement comme étant un rôle pour canaliser un certain nombre d'idées, permettre à l'éducation publique de faire un bond et au fond d'arriver avec certaines solutions concrètes qui pourront à la fois être acceptables aux autochtones et également à la population canadienne.

Comme vous l'avez mentionné, votre mémoire en est un de vision, en est un de principes plus que de mécanique et de technique. Pour nous c'est très important, parce que nous sommes conscients que le rapport final de la Commission aura une portée d'autant plus durable qu'il sera fondé sur des assises solides. Votre contribution sur ce plan-là est certainement une contribution remarquable, utile et très importante.

Je voudrais simplement profiter de l'occasion pour peut-être vous interroger sur certaines situations concrètes qui peuvent se produire dans les

communautés autochtones, en particulier au niveau des conditions de vie, des conditions sociales, mais aussi de l'évolution de questions qui touchent au fond la structure des familles. Nous pensons sans doute qu'il s'agit d'incidents de parcours.

Hier, lors de l'audience que nous avons faite à Sept-Îles, à Uashat, on a eu l'occasion de recevoir un mémoire et une présentation des femmes autochtones de Betsiamites mais qui représentent également les femmes autochtones de la Côte-Nord. On nous a indiqué qu'il était arrivé que, sans doute en raison de l'influence du conseil de bande, des filles-mères autochtones n'aient pas pu faire baptiser leur enfant sur la réserve si on refusait d'identifier le nom du père.

Nous avons pris ça comme sans doute des accidents de parcours, mais j'ai mentionné que nous allions porter ce fait à votre attention, parce que nous savions que nous vous rencontrions ce matin. Je vous demanderais, au fond, peut-être de vérifier.

Nous essayons de faire en sorte que les audiences soient efficaces, qu'il y ait une interaction entre les divers intervenants. Je comprends que ça nous ramène de l'élévation de votre mémoire à une question très

concrète, mais très sentie et importante pour les interlocutrices qui nous en ont fait part hier.

Est-ce que je peux avoir un commentaire de votre part sur cela?

HENRI GOUDREAULT: Oui.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci.

HENRI GOUDREAULT: Merci. Vous savez que dans l'Église nous sommes un peu les administrateurs aussi du gouvernement en ce qui concerne les registres. Si ces incidents sont arrivés, disons, chez les autochtones, ils sont certainement arrivés aussi chez les Blancs, puisque nous avions les mêmes lois.

Je pense, disons, que l'insistance au moins pour que les deux parents soient connus, c'est parce que les formules du gouvernement demandaient, évidemment, d'identifier les deux. Que ceci aille jusqu'au refus du baptême, je l'apprends; ça me surprend, mais je l'apprends. Je crois que les choses ont été sporadiques, parce que j'apprends cela, moi, ici.

J'aimerais ici me référer à un missionnaire de carrière dans la salle pour savoir si, vraiment, c'était une politique.

Père Pearson (PH) est-il ici?

Père Pearson (PH), est-ce que c'était une politique de l'Église de ne pas baptiser un enfant si la mère ne voulait pas donner le nom du père? J'apprends cela.

PÈRE PEARSON: Personnellement, et aussi d'après mon expérience de plusieurs années, je suis très étonné de la chose moi-même. On me l'a dit hier. Je n'étais pas là à la réunion hier soir, mais on m'a rapporté cette chose-là. Je suis très, très étonné que ça puisse arriver. Pour ce qui nous regarde ici, ce n'est jamais arrivé chez nous et je ne vois pas la raison de le faire moi-même.

HENRI GOUDREAULT: Bien sûr que pour les cas où la chose se serait produit, vraiment, il faut s'excuser, parce que ça ne cadre certainement pas avec la mentalité de l'Église en général.

Je peux vous donner un autre cas chez les Blancs qui peut illustrer jusqu'à quel point parfois nous sommes victimes de certaines idées radicales chez des gens.

À Terre-Neuve certains francophones se sont fait refuser le baptême de leur enfant s'ils ne donnaient pas un nom anglais à leur enfant. Mais ce sont

des cas isolés, je dirais le fait de certains radicaux très, très peu nombreux, et ce sont des manques de jugement et surtout des manques de jugement pastoraux. Mais on a de ces phénomènes à un moment donné en raison d'un principe qu'on veut pousser d'une façon trop absolue; nous avons des résultats déplorables comme ceux-là, oui. Mais je suis content que vous signaliez ça, parce que ça nous permet un peu de clarifier cette situation.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien. Ça ne nous a pas été présenté comme une situation généralisée ou une politique, mais des événements qui se produisent et qui évidemment sont...

HENRI GOUDREAULT: Fâcheux.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: ... difficiles pour les gens qui ont à les vivre à ce moment-là.

Quand vous mentionnez que les peuples autochtones doivent faire l'objet d'une reconnaissance pour ce qu'ils sont, la Commission a au fond deux préoccupations majeures: une préoccupation d'en venir, avec les avis et les conseils du plus grand nombre, à des solutions d'organisation politique et sociale qui en soient de partenariat, mais également de contribuer de façon la plus immédiate possible à l'amélioration des

conditions de vie des gens sur le plan social. À cet égard, les politiques de justice, d'éducation, de santé, de services sociaux, les problèmes de violence, d'abus, de niveau de suicide élevé sont des problèmes qui nous intéressent au plus haut point.

Est-ce que, de par votre mission dans le diocèse, vous pourriez ajouter à la réflexion de la Commission par des suggestions concrètes d'amélioration qui pourraient prendre place de façon immédiate? Sur les grandes questions plus politiques d'autonomie gouvernementale, on nous a dit régulièrement: "Ne mettez pas tous les oeufs dans le panier de l'autonomie gouvernementale. Aidez-nous à régler les problèmes sociaux qui sont là d'abord."

C'est un peu une invitation, un appel que je vous fais à nous faire partager votre expérience sur ce plan-là.

HENRI GOUDREAULT: Merci beaucoup. Moi, je reviens toujours sur l'importance d'avoir un territoire. Ça, c'est fondamental, d'abord pour avoir l'autonomie, pour s'autofinancer, et pour conserver et développer son identité.

J'ai eu le privilège d'aller vivre avec

ces gens dans la forêt. J'ai été magnifiquement reçu, magnifiquement traité. Ces gens-là dans la forêt sont différents en ce sens qu'ils n'ont plus cette espèce de frustration; ils sont chez eux, ils sont heureux, ils ne sont pas violents. Ils retrouvent un milieu dans lequel ils se sont épanouis. Alors la question du territoire me paraît extrêmement importante.

Deuxièmement, c'est Gilles Vigneault qui chante 'Si tu veux tuer un homme, enlève-lui son travail.' Il faut que ces gens-là trouvent la possibilité de travailler. Or, vous savez que quand ils sont en forêt ils ont du travail. Ce n'est pas rémunéré mais ils ont du travail. Ils s'occupent. Ils doivent vivre du territoire et ils ont du travail.

Le problème qui se pose, c'est que les territoires actuels sont très petits et je pense qu'ils ont l'impression que s'ils acceptent des industries de l'extérieur sur ces territoires, c'est pratiquement de céder une partie du territoire. Le système de réserves actuellement est tellement inadéquat qu'il doit être tout transformé, à mon avis.

C'est pourquoi je reviens sur l'entente de la Baie-James, qui est contestée, je le sais, quant

aux résultats concrets par rapport à l'écologie, mais qui me paraît une sorte d'entente modèle, sans être parfaite, qui devrait inspirer beaucoup les gens.

Le problème du suicide, pour n'en nommer qu'un, est un problème extrêmement préoccupant. Nous l'avons d'une façon très forte chez les Inuit, entre autres.

Je crois que la télévision, par exemple -- et je n'ai rien contre les mass média, au contraire -- en présentant la vie moderne, la vie de consommation et le reste, met beaucoup de désirs dans la tête des jeunes et ils se voient dans l'incapacité, pratiquement, de réaliser ces rêves-là. Ça peut jouer sur leur moral. En tous les cas, quand nous en parlons, ça revient de temps en temps.

Je crois que lorsque les groupes auront leur territoire, et suffisamment grand, lorsqu'ils auront l'autonomie gouvernementale à l'intérieur évidemment du pays, lorsque ce sera possible pour eux d'avoir du travail, la situation changera grandement.

Je ne sais pas si je suis correct, et on pourra me corriger, mais il me semble qu'il y a des professions qui iraient comme naturellement aux

autochtones: garde-chasse, garde-pêche, garde forestier, tout le domaine de la plantation des arbres. Et si nous voulons avoir des spécialistes dans ce domaine-là, je crois qu'il ne suffit pas d'avoir de bonnes écoles dans les grands centres urbains. Il me semble qu'il devrait y avoir pour ce genre de profession ou de métier des écoles qui soient plus accessibles aux autochtones, des écoles auxquelles ils ont accès sans être obligés de s'éloigner tellement.

On a parlé du mauvais fonctionnement ou de la mauvaise administration parfois sur les réserves. Évidemment, on peut trouver cela aussi ailleurs. J'ai bien aimé la question qu'a posée M^me^ Wilson, 'Quels mécanismes aurons-nous une fois l'autonomie gouvernementale pour s'assurer que ces choses-là ne se font pas?'

Il me semble que quand on parle d'autonomie gouvernementale on ouvre une série de questions qui sont vraiment à étudier sérieusement pour s'assurer qu'on ne passera pas, comme on l'a si bien dit tantôt, du rêve à la déception, du rêve au cauchemar.

On a l'impression qu'avec les structures actuelles -- et pourtant tout le monde essaie de faire

quelque chose de positif -- jamais les millions, même si on les multiplie, ne régleront le problème. Il y a une question de structures, une question de prise en charge. J'ai bien aimé la réflexion de la dame qui dit: "On a hérité d'un système qui ne fonctionne pas, et il ne suffit pas de nous envoyer des spécialistes; il faut que nous nous prenions en main." Ça, ça me paraît une phrase clé pour l'avenir. À ce moment-là beaucoup de politiques de justice et de problèmes de services sociaux et de frustrations et de suicides seront réglés.

Je vous avoue que ma réponse n'est peut-être pas très éclairante, mais, en tous les cas, c'est la grave question.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie. Je pense qu'elle fondamentale.

Je voudrais demander à mes collègues de poursuivre.

Madame Wilson.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: I would also like to thank you very much for coming and making a presentation to the Commission. As an active member of the United Church of Canada, I would like to see the churches play a larger role in the reconciliation process

between Native and non-Native people. It seems to me to provide a wonderful opportunity and a real challenge for ecumenical action on the part of the churches in Canada.

Public education is clearly an extremely important part of the Commission's mandate. While the influence of the Church may not be as great today as it once was, I think it still exercises a tremendous moral leadership on people, and I think that this could be harnessed in support of a better relationship between Native and non-Native people. I don't know how we can promote this kind of ecumenical action, but it seems to me that in this place and at this time, it is something that the Churches could do.

I would appreciate your view on that.

HENRI GOUDREAULT: Merci beaucoup. Il me semble que vous attirez l'attention sur la mission fondamentale de l'Église: la réconciliation. L'an prochain, en 1993, l'UNESCO a déclaré que c'était l'année internationale des aborigènes. Ils sont, je pense, environ 240 millions à travers le monde; donc, à peu près 5 pour cent de la population. Les autochtones sont à peu près 5 pour cent de la population au pays, peut-être plus

près de 4 pour cent que de 5.

J'ai déjà discuté avec mes collègues, les évêques de Terre-Neuve, et ça va revenir à l'Assemblée générale des évêques du Canada, ce que nous pouvons faire en 1993 alors que c'est l'année des autochtones.

Personnellement dans mon diocèse il y aura un concours avec une bourse d'environ 2 000 $ où j'inviterai les gens, par exemple, du secondaire IV et secondaire V à réfléchir sur le problème des autochtones et comment améliorer les relations entre les groupes, les autochtones et les allochtones.

Je crois que ceci va faire réfléchir les jeunes, parce que nous ne pouvons pas avoir de réelle réconciliation, je pense, tout simplement par lettre ou à distance. Il faut se rencontrer, il faut se connaître, il faut s'admirer mutuellement, et je crois que l'Église est un lieu favorable pour une sorte de tribune où souvent nous pouvons avoir de telles rencontres.

Je sais par exemple que les gens de Sheshatshiu (PH) et les Blancs de Happy Valley, Goose Bay, se sont rencontrés plusieurs fois depuis deux ans pour échanger sur leurs valeurs et leur vison de la réalité et le reste.

Depuis deux ans beaucoup d'initiatives ont été prises par les Églises pour favoriser le dialogue entre les deux. Vous savez que les Églises supportent ce qu'on appelait autrefois 'Project North', 'Plan Nord', et qui maintenant est devenu 'Aboriginal Rights Coalition', la 'Coalition des droits des aboriginaux'. Il y a neuf Églises qui supportent cet organisme.

Nous avons au Québec ce que nous appelons 'CODA', la Coalition des droits des autochtones. Alors c'est un peu, disons, la Coalition des droits des aborigènes, mais située au Québec et pour le Québec. C'est aussi oecuménique.

Dans la plupart des centres nous avons ce que nous appelons l''Association ministérielle'. Tous les ministres -- par exemple, la Labrador City nous avons neuf différentes confessions pour 10 000 personnes -- se rencontrent une fois par mois d'une façon très régulière et alors ont des projets communs.

Je crois qu'au niveau des autochtones, ceci se fait aussi, excepté que les villages sont très isolés les uns des autres, et ordinairement un village est tout catholique ou tout anglican ou tout... c'est surtout anglican et catholique. Donc, à l'intérieur même

du village il y a une telle homogénéité qu'il est difficile d'avoir des projets vraiment oecuméniques puisqu'il n'y a qu'une religion.

Mais votre question est fondamentale, et il me semble que le gouvernement et nos autorités civiles ont le droit d'attendre beaucoup des Églises à ce point de vue là. Nous sommes dans l'éducation, et c'est au coeur de notre foi que nous devons vivre ensemble dans l'unité et dans l'harmonie. Par conséquent, nous n'insisterons jamais trop là-dessus.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: Thank you.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Commissaire Chartrand.

COMMISSIONER PAUL CHARTRAND: Thank you very much for your presentation and your advice.

You have referred to the existing inequalities between Aboriginal peoples and others in Canada. You have assisted us in our search for principles to deal with inequality. It is important that you have added your voice to those who, in the search for these principles, say that Aboriginal peoples, we must look for principles other than those applicable to ethnic minorities. You have referred to Aboriginal rights and

to rights to self-determination.

The Commission has the difficult task of attempting to work on the process of reconciliation and the establishment of a new relationship. We certainly appreciate the difficulty of the task, and your assistance is greatly appreciated. My colleagues on the Commission have already had a discussion on these matters, and at this point I don't wish to add any more to it, except again to thank you for your help.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:

Commissaire du jour St-Onge.

COMMISSAIRE DU JOUR ÉVELYNE ST-ONGE:

Je vous remercie pour l'appui que vous nous donnez. Je vous remercie pour votre implication.

En juin 1992 en Bolivie il y a eu une rencontre des chefs spirituels des deux Amériques ainsi que les chefs de différentes religions à travers le monde. Cette rencontre a été organisée par le Comité pastoral de Costa Rica. Cette rencontre avait pour but de parler de la spiritualité autochtone. À cette rencontre, c'était d'informer ou de reconnaître la spiritualité autochtone au même niveau que les autres religions.

Dû à l'assimilation que nous avons

vécue, nous sommes en train de réapprendre notre culture. Nous sommes aussi en train de réapprendre notre spiritualité.

J'aimerais savoir si les Oblats Marie-Immaculée ont amorcé un début de réflexion à ce retour aux sources qui grandit.

HENRI GOUDREAULT: Merci beaucoup. En 1989, je pense, ou 1990 j'ai assisté à Labrette (PH) à une rencontre de l'ensemble des missionnaires de l'Ouest du Canada; nous étions, je pense, 120. La majeure partie du temps, je dirais, a été consacrée à cette question.

Ça fait partie de votre identité culturelle. Vous aviez, par exemple, une notion de Dieu qui était très pure. De plus en plus je pense que nous utilisons aussi dans nos liturgies des symboles. J'ai vu, à l'occasion de la visite du pape à Fort Simpson, une liturgie qui, à mon avis, parlait au monde entier. Ça vient de vous autres, cette prière aux quatre coins de l'univers.

Comme dans toutes les religions l'Orient est le symbole de la vie et de la résurrection et l'Occident est le symbole de la mort, dans le sens que le soleil se cache et les ténèbres viennent, ça, ce sont des symboles

qui sont propres, je dirais, à toutes les nations. Il y a beaucoup à retirer pour nous aussi de ces symboles, et je pense qu'ils sont de plus en plus présents dans les liturgies.

Nous rencontrons cependant des difficultés concrètes. Dans certaines régions le tambour est absolument refusé par les gens, les autochtones eux-mêmes, comme possibilité d'instrument pour la liturgie. Dans certaines autres régions c'est désiré. Alors là où c'est désiré par les gens, il n'y a pas normalement de problèmes. Mais moi, j'ai assisté à l'ordination épiscopale de Mgr Croteau du Mackenzie, et évidemment, dans la liturgie, c'était utilisé.

Il y a aussi une chose que je trouve très belle. Lorsque le chef est présent, il y a une sorte de symbole qui dit que le chef est présent; donc, il est disponible. Eh bien, au-dessus d'un tabernacle qui était fait sous forme de tepee il y avait aussi ce symbole pour dire que le chef, Dieu, est présent.

Nous avons beaucoup à apprendre, mais nous ne pouvons aller plus vite que le peuple lui-même. C'est toujours en dialogue avec vous autres. Vous savez, vous ne pouviez pas demander aux premiers missionnaires

d'être inculturés; ils connaissaient l'Évangile mais ils ne connaissaient pas vos valeurs, ils ne connaissaient pas votre culture. Les premiers chrétiens connaissaient très bien la culture mais ne connaissaient pas tellement l'Évangile. Ça prend quelque temps avant que la jonction se fasse entre les deux.

Mais, avec les générations de chrétiens que nous avons maintenant, il devrait pouvoir y avoir une sorte d''inculturation' de la liturgie. J'espère que ça s'en vient; ça viendra. Mais, encore une fois, même lorsqu'on veut aller au rythme des gens, il y a des réticences parfois à des choses qui nous paraîtraient possibles.

Je crois que dans le passé il y a eu trop de sévérité par rapport à certains rituels religieux que vous aviez. Mais tout ceci fait partie de l'identité d'un peuple, et je crois que c'est important de ne pas négliger cela, bien sûr, dans les liturgies. C'est parce que ce souci de l''inculturation' était présent que les missionnaires ont traduit l'Écriture dans les langues indiennes, qu'ils ont donné des instruments pour que les langues indiennes puissent être conservées et promues, qu'ils ont eu des séminaires pour les liturgies et qu'ils

voulaient, donc, que les gens puissent prier dans leur langue.

COMMISSAIRE DU JOUR ÉVELYNE ST-ONGE: Merci.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors je vous remercie de vous être joint à nous ce matin pour cette présentation. Nous espérons que nous pourrons continuer les échanges.

HENRI GOUDREAULT: Merci beaucoup.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci, Monseigneur.

Je voudrais maintenant demander aux représentants du Conseil des Atikamekw et des Montagnais de venir nous rencontrer.

Monsieur Gill.

DENIS GILL, VICE-PRÉSIDENT, BLOC CENTRE, CONSEIL DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS: Bonjour, Messieurs et Mesdames les Commissaires. Tout d'abord, permettez-moi simplement de mentionner que je suis vice-président du Conseil des Atikamekw et des Montagnais, dont la mission, le mandat spécifique est la revendication territoriale. Ce n'est pas le sujet de la présentation de ce matin, sauf que j'aimerais quand même faire part

de notre satisfaction de la position qui vient d'être exprimée par Mgr Goudreault, en fait, qui est la position des évêques du Québec, notamment en ce qui concerne leur concept de territoire et d'autonomie gouvernementale. C'est un concept qu'on véhicule, nous, dans la négociation qu'on poursuit, et on apprécie le fait d'avoir d'autres groupes qui véhiculent le même message que nous dans cette négociation.

Maintenant je vais passer au sujet pour lequel je suis ici. C'est pour parler de la participation autochtone à la main-d'oeuvre en termes d'emploi et de formation.

Le Conseil des Atikamekw et des Montagnais représente trois communautés atikamekw et neuf communautés montagnaises. On désire, dans le cadre de cette Commission royale, poser un regard objectif sur un projet du gouvernement fédéral concernant le développement de l'emploi et de la formation chez les autochtones.

Ce projet est l'un des plus importants en matière d'emploi et de formation chez les Montagnais, car leur situation socio-économique est depuis plusieurs années jugée critique, malgré les progrès réalisés au cours des 20 dernières années, soit l'augmentation des

responsabilités administratives à l'intérieur des conseils de bande.

En effet, les Montagnais sont confrontés à des problèmes qui obstruent l'amélioration des conditions de vie de leurs collectivités. Les problèmes majeurs sont: le fort taux de chômage, le nombre imposant de bénéficiaires de l'aide sociale, le faible taux d'emploi, le faible taux de scolarité des communautés.

Par ailleurs, les Montagnais qui font valoir leurs revendications en matière d'autonomie gouvernementale auprès des gouvernements sous-entendent la création d'emplois et le besoin de main-d'oeuvre pour ainsi participer pleinement à l'évolution sociale et économique de leur nation.

Voyant l'attitude autonomiste de plus en plus forte des autochtones, les différents ministères provinciaux et fédéraux s'impliquent en instaurant des mécanismes de consultation et de concertation dans le but de permettre une meilleure autonomie des autochtones dans les différentes sphères d'activités, notamment le développement économique. Un des résultats des mécanismes instaurés est la venue d'une stratégie de l'emploi et de la formation des autochtones appelée 'Les

Chemins de la réussite'.

Je vais essayer, sans nécessairement m'en tenir au texte du mémoire, de résumer, pour ne pas trop prendre de temps.

Je voudrais mentionner que Les Chemins de la réussite est un projet de partenariat entre les autochtones et Emploi et Immigration canada qui vise à promouvoir et à préparer une main-d'oeuvre autochtone qualifiée pour ainsi permettre aux autochtones de participer activement à leur marché du travail et à celui des Canadiens dans son ensemble.

Brièvement je mentionne que la ministre de l'époque, M^me^ Barbara McDougall, avait favorisé la création d'un groupe de travail sur l'emploi et la formation autochtone. Ce groupe de travail avait conclu sur cinq principes majeurs qui devaient gérer, en quelque sorte, le fonctionnement dans ce domaine-là. Les cinq principes, je vais les donner; ils sont importants.

Le premier est la consultation et le contrôle local dans la prise de décisions: que cette association soit renforcée par la création de commissions de gestion aux niveau local, régional et national, afin que les besoins et les priorités des collectivités

autochtones soient pris en compte lors de la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques d'Emploi et Immigration Canada qui les touchent.

Le deuxième principe, c'était les mécanismes d'exécution: que les programmes et services d'emploi et de formation soient gérés, exploités, exécutés et organisés par l'intermédiaire des structures autochtones.

Le troisième est les mécanismes de financement et capacité de développement institutionnel: que soit élaboré un mécanisme de financement qui tienne compte des besoins de planification et de fonctionnement des organismes et des collectivités autochtones, lequel pourrait s'inspirer des modèles existants.

Le quatrième est l'action positive -- équité en matière d'emploi: qu'Emploi et Immigration Canada adopte des mesures proactives de recrutement, de formation et d'emploi des autochtones à l'intérieur comme à l'extérieur du ministère.

Le cinquième principe est l'admissibilité aux programmes et services: que les mécanismes autochtones en place permettent de déterminer l'admissibilité d'une personne aux programmes et services

et qu'on se fie au jugement des conseillers pour établir l'admissibilité des candidats plutôt qu'à des critères rigides, comme par le passé.

Alors on mentionne dans tout ça qu'on a participé à tout ce processus pour mettre en place, en quelque sorte, les commissions de gestion locales, régionales et nationales. Cependant, il y a eu des problèmes qui ont été rencontrés dans l'instauration des Chemins de la réussite.

Les principales difficultés rencontrées concernent l'application douteuse des principes de cogestion et de partenariat, soit:

- la consultation et le contrôle local dans la prise de décision;
- les mécanismes d'exécution;
- les mécanismes de financement et capacité de développement institutionnel; et
- l'admissibilité aux programmes et services.

Les problèmes, je vais les donner de façon assez globale. Les problèmes qui ont été rencontrés, entre autres, concernaient la dévolution du budget. Tout à coup, pour l'année 1992-1993, les

autochtones ont connu une dévolution de leur budget. Les critères établis par un comité ad hoc et adoptés par les membres du comité de gestion régional concernant l'application des fonds pour l'année 1992-93, qui étaient environ 20 millions prévus pour les autochtones du Québec, n'ont pas été totalement respectés. Cela a démontré qu'Emploi et Immigration, à sa façon, a géré le budget des autochtones, ce qui met en doute les principes de co-gestion.

On a fait différentes pressions à partir de là, entre autres par l'intermédiaire du président du CAM et du président de la commission de gestion régionale, M. Gaston Plourde, et aussi auprès du ministre d'Emploi et Immigration. Ce sont cependant des choses sur lesquelles on n'a pas eu de réponse. C'était à la demande des chefs montagnais que ces pressions-là avaient été faites. On voulait une rencontre avec le ministre, M. Valcourt, et rien ne s'est passé là-dessus.

Il y a eu un problème également qui est majeur aussi, qui était la répartition du budget, dans le sens qu'il avait été prévu que ce soit les membres de la commission qui décident du budget selon l'ethnographie et selon les zones administratives.

Concernant ce point, EIC semblait avoir décidé avant même que les Premières Nations fassent valoir leurs recommandations. EIC avait présenté un modèle de répartition budgétaire divisée par zones administratives. Ça, c'est ce qui leur convenait. Le processus de consultation et de contrôle local dans la prise de décisions n'était pas alors respecté, considéré.

Il y a eu aussi la question de la création de commissions de gestion locale dans les centres urbains. Il y en a eu à Québec, entre autres, et à Montréal. La majorité des Premières Nations s'y sont formellement opposé. Les Premières Nations veulent être les seules responsables des services d'emploi et formation à leurs membres inscrits sur leurs registres de bandes, soit tous les membres qui sont sur et hors réserve. Même si les Montagnais ont donné leurs recommandations concernant ce projet, tout semblait indiquer que la décision était aux mains, une fois de plus, d'Emploi et Immigration Canada et de quelques organismes qui se donnaient le droit de représenter et de décider pour notre population.

Comment peut-on se baser sur des chiffres difficilement vérifiables? Une forte proportion de la population autochtone qui vit dans les villes est

une population de passage et les chiffres qui avaient été fournis ne sont pas des données récentes.

Aussi, au niveau du membership au sein de la Commission de gestion régionale, ce membership est établi et composé des nations autochtones, de l'Alliance autochtone, du Regroupement des Centres d'amitié autochtones, de l'Association des femmes autochtones du Québec et d'Emploi et Immigration.

Ça, c'est un problème qu'il est important de souligner. Étant donné que les autochtones sont représentés par leur conseil de bande, qui les représentent autant sur que hors réserve, la présence entre autres de l'Alliance autochtone et aussi des Centres d'amitié et également des femmes autochtones fait que ces groupes-là sont représentés doublement, dans le sens qu'ils avaient déjà une représentation au sein de leur propre conseil de bande, même s'ils sont hors réserve, et ils deviennent représentés doublement par ces autres associations qui sont impliquées directement dans la prise de décisions.

Il y a eu aussi un problème qui s'est présenté concernant l'admissibilité aux programmes d'Emploi et Immigration. Il y a eu certaines commissions

de gestion locale montagnaises qui éprouvent des difficultés quant aux critères d'admissibilité à certains programmes, entre autres, le Programme relatif au fonds d'assurance-chômage. Compte tenu du faible taux d'emploi dans les communautés montagnaises, le nombre de prestataires d'assurance-chômage n'est pas très élevé. Par conséquent, les commissions de gestion locale ne peuvent bénéficier de l'utilisation des fonds d'assurance-chômage malgré le nombre imposant de besoins pour leur clientèle.

Enfin, un dernier problème qui a été soulevé, c'est que les Inuit avaient déjà au préalable signé une entente avec Emploi et Immigration Canada. Cette entente-là leur a permis, entre autres, de signer une entente avec EIC d'environ 15 millions pour une période de trois ans. La nouvelle entente signée avec les Inuit risque de rendre inéquitable les sommes réservées aux Inuit avec les autres nations autochtones.

Même si Emploi et Immigration négociait seul avec une nation ou une autre des ententes particulières, cela ne doit pas modifier les fonds d'allocation budgétaire des autres nations sans la concertation préalable de ces dernières.

Alors les recommandations qu'on voulait faire à partir de ce mémoire sont:

- considérant que le mandat d'Emploi et Immigration Canada est d'établir un partenariat efficace avec les autochtones visant à promouvoir et à former une main-d'oeuvre autochtone qualifiée pouvant participer à leur propre marché du travail et à celui des Canadiens dans son ensemble;

considérant que le gouvernement fédéral a entériné en 1990 les cinq grands principes dans la nouvelle politique Les Chemins de la réussite;

Nous recommandons:

- que EIC décentralise en totalité l'enveloppe budgétaire 1993-94 prévue pour les autochtones selon les critères élaborés par la commission de gestion régionale;

- que les commissions de gestion locale en milieu urbain soient assujetties aux mêmes critères de répartition budgétaire que l'ensemble des commissions de gestion locale;

- que la consultation et le contrôle local soient appliqués dans toutes les prises de décision;

- que le membership de la commission de

gestion régionale soit redéfini de façon équitable pour toutes les nations autochtones;

- que les budgets résiduels soient transférés d'un programme à l'autre en vue de favoriser une utilisation maximale des budgets alloués dans les divers programmes;

- que les critères d'admissibilité des membres de l'Alliance autochtone au sein de la commission de gestion locale soient clairement définis et approuvés par la commission de gestion régionale;

- que les critères des différents programmes soient flexibles; et enfin

- que les nations autochtones de la commission de gestion régionale soient consultées concernant les fonds d'allocation budgétaire pour l'année 1993-94 suite à des ententes particulières négociées entre Emploi et Immigration et une autre nation.

En conclusion, la création de partenariat et la recherche de nouvelles méthodes visant à favoriser les besoins des autochtones sur le marché du travail comportent beaucoup de défis à relever. Les Montagnais prônent un avenir prometteur en matière d'emploi et de formation pour leur nation et sont prêts

à relever tous les défis. Cependant, il faut s'assurer de l'engagement, du respect et de la confiance des partenaires.

Avec l'établissement de nouvelles relations justes et équitables entre le gouvernement fédéral et les autochtones, nous pourrons ainsi atteindre nos objectifs, soit l'augmentation de la participation autochtone au sein de la main-d'oeuvre canadienne et la participation pleine et entière des autochtones à leur évolution sociale et économique.

Merci.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie, Monsieur Gill, ainsi que votre Conseil pour la présentation d'un mémoire substantiel sur une question majeure, à savoir l'emploi. Ce mémoire, nous le recevons avec d'autant plus de plaisir que nous entendons, évidemment, par la force des choses énormément parler de la gestion d'un certain nombre de programmes fédéraux, entre autres de ceux d'Emploi et Immigration Canada.

Nous savons que notre mandat est un mandat à moyen terme à certains égards sur la question de développement économique, mais également nous souhaitons en cours de route pouvoir être utiles à

l'amélioration de la gestion des programmes. Dans ce sens-là nous allons examiner votre mémoire, que nous recevons pour la première fois ce matin, et sans doute reprendre contact avec vous pour échanger de façon plus détaillée. Nous allons également nous informer, faire le lien avec le ministère d'Emploi et Immigration.

Tout ça pour dire que c'est une préoccupation pour la Commission, même si ce n'est pas directement... c'est dans son mandat, mais ça fait partie du chemin intermédiaire. Si on peut faire des propositions d'amélioration, à l'interne ou publiques, en cours de route et de fonctionnement de la Commission, c'est certainement quelque chose qui est ouvert ou que nous considérons du côté de la Commission.

Également, je voudrais souligner que je sais que ce mémoire-là est un mémoire spécifique sur l'emploi, sur la main-d'oeuvre. Je sais que votre Conseil entend présenter à la Commission un mémoire plus global sur l'ensemble de ses préoccupations; et je le dis parce que je pense que c'est important que ce soit au dossier public.

Nous souhaitons de notre part -- et je réitère l'invitation de la Commission -- recevoir un

mémoire de votre Conseil sur l'ensemble de ses préoccupations, y compris ses revendications territoriales, et le processus, surtout, parce que c'est ce qui est l'objet de notre mandat au niveau des revendications territoriales, de recommander des processus qui seraient plus efficaces.

Je voudrais simplement -- et je suis à la page 11 de votre mémoire -- faire le lien avec ce que l'on a entendu hier de la part de l'Association des Indiens hors réserve de la région de Sept-Îles, qui nous a donné une présentation où on nous a dit: "Même si on a une carte, on est reconnu par le ministère comme étant Indien à statut, mais le conseil de bande ne nous prend pas en compte, ne nous relaie pas l'information. Malheureusement, le ministère fonctionne uniquement avec le conseil de bande et on est laissé pour compte."

C'est une préoccupation que je voulais partager avec vous ce matin parce que l'un des points dans votre mémoire est de dire qu'il y a peut-être surreprésentation des gens qui sont hors réserve et également des femmes autochtones. Ça, comme vous le savez, c'est une question qui est très importante. Elle a fait l'objet d'un débat public au niveau du partage des

fonds qui permettait la consultation pour les organismes nationaux au niveau du débat constitutionnel.

Encore une fois, je voudrais peut-être, de façon plus spécifique, avoir votre point de vue sur la capacité et la réalité, dans le fond, au niveau des conseils de bande de représenter leurs membres qui sont hors réserve. C'est une question dont on entend parler partout au Canada, ce n'est pas uniquement chez les Montagnais, mais c'est une préoccupation qui semble majeure à l'effet que les conseils, au fond, se préoccupent davantage de leurs membres qui sont sur les réserves et, évidemment, ça touche également la question des femmes autochtones.

DENIS GILL: Là-dessus, j'aimerais peut-être spécifier que, d'une part, l'intention n'est pas évidemment de faire en sorte qu'il y ait une partie de notre population qui ne soit pas desservie. La crainte majeure exprimée par les chefs dans ce dossier a été le fait que, de la façon dont les structures se sont mises en place, avec entre autres les commissions de gestion locale en milieu urbain, il y avait un danger majeur de voir l'ensemble de l'allocation des fonds pour la formation et l'emploi autochtones se diriger ailleurs que dans les

communautés. Cette préoccupation-là, elle est très grande chez les chefs.

Je comprends qu'il y a aussi une préoccupation qu'ils doivent avoir vis-à-vis des membres de leur communauté qui sont hors réserve, mais je pense qu'on ne peut pas cacher la situation de l'emploi et de la formation qui peut exister à l'intérieur même des communautés. Je pense que si on veut se donner un programme qui va permettre de régler ce problème-là, il faut nécessairement faire en sorte que les fonds puissent aller dans les communautés effectivement.

Malheureusement, on constate que souvent, peut-être du fait que dans les milieux urbains ils sont mieux organisés, c'est beaucoup plus facile de faire l'utilisation de ces fonds-là, ce qui fait en sorte qu'au bout de la ligne, à l'intérieur même des communautés, ils sont nettement désavantagés dans l'utilisation des fonds qui auraient dû être dévolus aux communautés. Ça, c'est un point.

Il y a aussi un autre point qui est important, et c'est qu'au niveau entre autres de l'Alliance autochtone, ils font une définition de leur membership qui est une définition très large. C'est une façon assez

facile, disons, de justifier d'avoir davantage d'allocation et, par conséquent, d'en priver davantage les communautés.

Ce qu'on dit là-dessus, nous, c'est qu'il devrait y avoir un respect de ce qui est convenu en termes de membership pour l'ensemble, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des communautés, de telle sorte qu'on va s'assurer, par le fait même, d'une meilleure répartition des budgets.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien. Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions additionnelles?

Commissaire Chartrand.

COMMISSIONER PAUL CHARTRAND: I want to thank you for your presentation. I think it deals with a critically important issue. If our basic function is to assess how we might be of assistance in crafting a new relationship, it is important we first understand the nature of the existing relationship.

You have made here allegations concerning processes and substance of consultation and co-operation and have pointed out quite a number of

deficiencies in this particular program. I have heard many other critical allegations about this particular program. It so happens that this particular process bumps necessarily into some of the most fundamental issues, such as who speaks for the Aboriginal peoples.

You have described a process here which, in attempting to meet that question, mixes political organizations with service organizations, with many consequences that you have described to us.

I think that this particular program is in a very important case study of the existing relationships between federal government and Aboriginal peoples in Canada. I have been assured by our research staff upon inquiry that the issue is one that is within the existing research plans, and I believe that it should be considered by us as an important case study for our purposes.

Again, I thank you very much for your presentation. It will, of course, require much closer examination to be able to react to it more than I have been able to do now.

Thank you very much.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous

remercie, Monsieur Gill.

Il nous reste deux présentations. Nous allons procéder à la présentation du député à l'Assemblée nationale du comté dans lequel nous sommes, le comté de Duplessis, M. Denis Perron.

Bonjour.

DENIS PERRON, DÉPUTÉ DE DUPLESSIS ET PORTE-PAROLE DE L'OPPOSITION EN MATIÈRE D'AFFAIRES AUTOCHTONES: Bonjour, Messieurs et Mesdames les Commissaires.

Mesdames et Messieurs les Commissaires, il me fait plaisir de répondre à l'invitation qui m'a été faite et d'être ici aujourd'hui pour participer aux travaux de cette Commission. Vous me permettrez de vous exprimer ma déception de voir que, dans une occasion aussi spéciale que celle qui se présente devant nous, le gouvernement du Québec ne soit pas présent de façon publique pour exprimer ses positions par rapport aux questions qui nous touchent de très près, en particulier les autochtones et les Blancs.

Depuis 16 ans j'ai la chance de représenter à l'Assemblée nationale le comté de duplessis, un comté où cohabitent Québécois et membres des différentes

nations autochtones du Québec. Comme député j'ai toujours considéré comme étant un grand privilège de pouvoir travailler au mieux-être des citoyens et des citoyennes de mon comté. Je sais par expérience qu'il est possible, dans le respect de leur culture respective, de développer des liens forts entre autochtones et Québécois.

Je suis en politique, remarquez bien, et cette allocution le sera, et c'est normal. Mais cette allocution sera aussi humanitaire, elle sera aussi économique, culturelle et sociale.

Au lendemain de houleux débats constitutionnels qui furent longs, pénibles et déchirants, il importe de tirer un trait sur les désaccords et les coups d'éclat médiatiques qui sont très souvent le résultat d'un manque de dialogue ou le refus d'un compromis de la part de certains dirigeants politiques.

La cohabitation des peuples autochtones et québécois est possible, nous en convenons tous. Les gouvernements qui se sont succédés au Québec ont d'ailleurs mis beaucoup d'efforts pour soutenir le développement social, culturel et économique des nations autochtones. Je vous rappellerai simplement une étude réalisée en avril 1992 par le professeur Brad Morse de la Faculté de droit

de l'Université d'Ottawa et soumise par son auteur devant les membres de la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle selon laquelle les autochtones sont mieux traités au Québec que partout ailleurs au Canada.

Le professeur Morse souligne ainsi que la 'performance' du Québec -- et je dis bien 'performance' entre guillemets -- dépasse celle des autres provinces canadiennes, souvent de façon significative, quels que soient les aspects analysés. De cette manière, il précise que les terres réservées aux autochtones du Québec s'étendent sur des superficies beaucoup plus considérables que dans les autres provinces canadiennes, que seul le gouvernement du Québec a soutenu au Canada les langues autochtones, que le Québec a généralement apporté un meilleur support aux initiatives d'éducation des autochtones que n'importe quel autre gouvernement provincial, qu'il se comporte comme un leader dans le développement d'organismes responsables de distribuer des soins de santé aux autochtones, ou encore qu'il a lancé plusieurs initiatives d'aide au développement économique, notamment le programme de revenu garanti pour les chasseurs et trappeurs cris et inuit.

Dans le passé le Parti Québécois a toujours accordé beaucoup d'importance à trouver des solutions pour favoriser la cohabitation des Québécois et des nations autochtones. En 1978 le gouvernement s'est doté d'une structure administrative, soit le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit, communément appelé 'SAGMAI', aujourd'hui remplacé par le Secrétariat aux affaires autochtones, et d'un réseau de coordonnateurs implantés dans 24 ministères ou organismes gouvernementaux.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous demanderais peut-être de ralentir un peu le rythme pour permettre à nos traducteur de fonctionner plus efficacement. Merci.

DENIS PERRON: Parfait, Monsieur le Président.

En février 1983 le Conseil des ministres a adopté 15 principes constituant les balises de sa politique gouvernementale. Ces principes ont été repris dans une résolution adoptée par l'Assemblée nationale le 20 mars 1985. Cette résolution fut d'ailleurs pilotée par le regretté René Lévesque. Pour une première fois on reconnaissait aux autochtones le statut de nation.

Cette reconnaissance s'accompagnait d'un engagement de conclure avec elles des ententes leur assurant:

a) l'exercice du droit à l'autonomie au sein du Québec;

b) l'exercice du droit à leurs cultures, à leurs langues et à leurs traditions;

c) l'exercice du droit de posséder et de contrôler des terres;

d) l'exercice du droit de chasser, pêcher, piéger, récolter et de participer à la gestion des ressources fauniques;

e) l'exercice du droit de participer au développement économique et d'en bénéficier.

Malgré cela, où en sont les choses actuellement? Je considère que depuis 1986 on fait du virage en rond. Ce sont des négociations à la va-comme-je-te-pousse et les résultats sont extrêmement minimes.

Au-delà de ces grands principes, le gouvernement du Parti Québécois a posé des gestes concrets pour favoriser l'autonomie des nations autochtones et leur permettre de gérer leurs activités sur leurs territoires. Pensons à la construction de l'hôpital Katéri,

entièrement financée par le gouvernement et dont l'administration a été confiée au Conseil de bande de Kahnawake. De même, l'ouverture d'une école de formation des policiers autochtones à Pointe-Bleue constitue un apport positif.

Au plan constitutionnel rappelons qu'à la suite du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982, le Québec a refusé de participer aux rencontres réunissant les premiers ministres canadiens. Toutefois, c'est à la demande des nations autochtones que le Québec a accepté de participer aux quatre conférences constitutionnelles qui devaient permettre aux gouvernements et aux autochtones de s'entendre sur la définition des droits de ces derniers. Lors de la conférence de 1983 le regretté premier ministre René Lévesque offrit même son siège à la leader autochtone venue réclamer l'amendement constitutionnel assurant l'égalité des femmes et des hommes autochtones et permettant aux femmes bannies et à leurs enfants de réintégrer leurs nations.

Cette première conférence s'est conclue sur un accord et les deux amendements alors convenus ont été proclamés en juin 1984 pour établir l'égalité des

droits des femmes et des hommes autochtones, article 35(4), et pour assurer que les droits garantis dans les ententes de type de celle de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois soient protégés par la Constitution de la même façon que ceux inscrits dans les traités, article 35(3).

Maintenant, passons à l'avenir, celui des nations autochtones. Il serait facile de se glorifier des acquis et de fermer les yeux sur les manifestations de colère et de frustration qui ont cours depuis quelques années. Les aspirations des nations autochtones sont légitimes et davantage d'efforts doivent être faits pour redéfinir un nouveau contrat social entre autochtones et Québécois.

C'est à cette tâche que s'est attaqué le Parti Québécois au cours des deux dernières années. En décembre 1990 le Parti a formé un groupe de travail réunissant des représentants de différentes nations autochtones. Les échanges ont permis d'en arriver à un consensus sur le programme politique du prochain gouvernement du Parti Québécois en matière d'affaires autochtones où sont exprimées les méthodes proposées pour leur accession à un meilleur épanouissement.

L'option du Parti Québécois est très claire. C'est celle de faire du Québec un pays souverain et de convenir avec les nations autochtones d'un nouveau contrat social entre la nation québécoise et toutes les nations autochtones et ainsi qu'il soit mis fin à ces relations coloniales associées à la Lois sur les Indiens, qui date pratiquement du XIX^{e} siècle. Les nations autochtones pourront y contrôler leurs institutions et progresser selon leurs propres choix de société tout en travaillant avec la nation québécoise à développer le pays du Québec.

Ce nouveau contrat social que le Parti Québécois propose d'établir avec les nations autochtones implique un changement majeur de mentalité pour les deux parties: les nations autochtones sont considérées comme nos partenaires au développement du Québec et ces nations donnent leur accord pour bâtir, avec la nation québécoise, un Québec souverain.

Dans la constitution du Québec souverain le Parti Québécois propose de reconnaître et de définir les droits collectifs des nations autochtones. La nation québécoise et les nations autochtones seront appelées à participer à la préparation et à la ratification de la

constitution, acte de naissance du Québec souverain, confirmant ainsi notre ferme volonté de vivre ensemble au Québec.

Par ailleurs, le Parti Québécois reconnaît la réalité et l'apport précieux des autochtones qui ne vivent pas sur des terres autochtones et qui se sont intégrés à la société québécoise au fil des ans. Ils sont nombreux, fiers de leurs origines autant que de leur appartenance au Québec, issus de différentes nations et constituant autant de communautés bien arrimées à la société québécoise. Ces autochtones, qui ne possèdent pas la citoyenneté d'une nation reconnue, se sont dotés d'une association qui défend leurs intérêts: l'Alliance autochtone du Québec. Le Parti Québécois reconnaît l'Alliance autochtone du Québec comme porte-parole officiel de ces autochtones québécois et estime conséquemment qu'elle doit désormais être conviée à toutes les négociations les concernant.

Une éventuelle constitution du Québec devra définir le droit des nations autochtones de se donner des gouvernements responsables -- pas des gouvernements municipaux, mais des gouvernements autochtones à leur image et à leur ressemblance -- qui exerceront, dans

certains cas par étapes, leurs pouvoirs sur les terres qu'elles possèdent ou occupent actuellement, comme les réserves indiennes, les établissements autochtones, les terres de catégorie 1 et les territoires qui leur auront été rétrocédés à la fin d'une négociation avec le gouvernement du Québec.

En tout temps dans une entente négociée entre les deux parties, le Québec et les nations autochtones pourront convenir de modifier la limite de ces terres afin de permettre le développement des collectivités autochtones, des nations autochtones et québécoise.

La constitution du Québec devrait reconnaître aussi le choix, aux nations qui le désirent, de participer pleinement aux formes de gouvernement qui seront constituées sur le territoire du Québec.

Soucieux de respecter leur choix, le Parti Québécois propose de signer avec les nations autochtones qui veulent se donner des gouvernements des ententes évolutives qui détermineront les pouvoirs reconnus à ces gouvernements, tels la définition de leur code de citoyenneté, les régimes fiscaux, l'éducation, la langue et la culture autochtones, la santé, la gestion

de l'environnement et des ressources, le développement économique et les travaux publics. Ces ententes détermineront également les pouvoirs partagés ainsi que toutes mesures nécessaires au bon voisinage. Les lois du Québec seront modifiées pour permettre la mise en oeuvre de ces ententes.

En vertu de ces ententes le financement des gouvernements pourra être assuré, entre autres, au moyen des sources suivantes:

- les gouvernements autochtones prélèveront des taxes et impôts;

- dans le cadre des ententes de cogestion de territoires que je décrirai plus loin, les gouvernements autochtones pourront retirer certains revenus;

- selon des formules à établir le gouvernement du Québec devra participer au financement des gouvernements autochtones en considérant la capacité de payer des autochtones, la réduction des écarts sociaux et économiques, ainsi que la volonté de doter les collectivités autochtones de conditions de vie propices à leur participation au développement du Québec.

Ultimement, les gouvernements autochtones viseront à assumer pleinement leurs

responsabilités financières, c'est-à-dire qu'ils devront mettre en place des mécanismes et adopteront des politiques afin d'en arriver à une autonomie financière.

Afin de protéger le processus de négociation de ces ententes et leur mise en oeuvre, nous proposons de mettre en place un mécanisme qui jouera un rôle d'ombudsman des revendications et des questions autochtones. Il n'est nullement question ici de donner à cet organisme le mandat de trancher les litiges et de définir les droits des parties. Un organisme indépendant et crédible aurait un rôle important à jouer pour dénouer les impasses et faciliter le dialogue.

Un gouvernement du Parti Québécois appliquera aussi une politique de développement durable, ce qui implique que les questions environnementales auront la même importance que les questions économiques lors des prises de décision. Cette politique favorisera une gestion intégrée de l'exploitation des territoires dans le respect des ententes avec les autochtones.

Les autochtones du Québec ont un lien privilégié et ils exercent leurs activités traditionnelles de pêche, de chasse et de piégeage sur de vastes territoires qui sont aussi exploités par d'autres utilisateurs.

L'exploitation souvent abusive des ressources naturelles -- exemples, coupe à blanc de nos forêts, développements hydro-électriques et miniers inconsidérés, surexploitation de la faune -- et le manque de dialogue entre les différents utilisateurs des mêmes territoires amènent des conflits régionaux et une détérioration du milieu. Selon des modalités à déterminer entre les parties, il convient donc d'impliquer les nations autochtones dans l'aménagement et la gestion des territoires où elles exercent leurs activités traditionnelles.

Par le biais d'ententes, il est possible de définir les territoires sur lesquels chacune des nations autochtones aura le droit d'exercer ses activités traditionnelles. Également, ces ententes pourraient établir des mécanismes d'aménagement et de gestion conjoints de ces territoires afin qu'ils soutiennent à la fois les activités traditionnelles des autochtones et le développement durable des ressources naturelles. Dans le cadre de ces ententes les gouvernements autochtones pourraient recevoir une part des revenus ou des royautés que le gouvernement du Québec retirera de l'exploitation des ressources de ces territoires. Les autochtones

deviennent ainsi des partenaires au développement.

Bien sûr, il y aurait une période transitoire. Dans l'optique où les nations autochtones deviennent des partenaires au développement du Québec et dans le cadre de la réforme du mode du scrutin électoral, le Parti Québécois envisage de définir avec les nations autochtones leur représentation adéquate à l'Assemblée nationale du Québec selon un échéancier et des modalités à préciser.

La priorité du Parti Québécois sera la conclusion d'ententes, dont les grandes lignes ont été décrites précédemment, qui définiront les pouvoirs de chacun des gouvernements. Ces ententes seront conclues sans extinction des droits autochtones et seront réévaluées à la lumière des décisions des cours de justice québécoises et des amendements à la Constitution québécoise.

Enfin, un gouvernement du Parti Québécois respectera les traités existants et les acquis des nations autochtones jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par de nouvelles ententes entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones.

Je voudrais ajouter, Monsieur le

Président, Mesdames et Monsieur les Commissaires, que pour moi il devrait y avoir une entente cadre pour l'ensemble des nations autochtones qui pourrait éventuellement être inscrite dans la constitution et que, dans un deuxième temps, on pourrait procéder à des ententes particulières avec chacune des nations autochtones, parce que les nations autochtones sont tellement différentes l'une de l'autre.

Pour ce faire il faut absolument qu'on arrête les négociations à la pièce, qu'on fasse en sorte que les négociations deviennent sur une base permanente, qu'on arrête de faire des négociations à tous les six mois et à toutes les années; et Dieu sait comment nous avons un exemple devant nous actuellement face aux négociations lorsqu'on parle du Conseil atikamekw-montagnais qui, depuis 12 ans, s'évertue à vouloir signer une entente avec les gouvernements et toujours rien en 1992.

Donc il faut définitivement négocier de bonne foi des ententes; vraiment négocier. Il faut signer des ententes. Il faut aussi appliquer ces ententes. En ce qui nous concerne, les tribunaux devraient intervenir seulement après la signature des ententes s'il y a litige à corriger.

Je voudrais remercier les membres de cette Commission de m'avoir écouté, et je suis prêt à expliquer ce que j'ai dit et même à répondre à toutes les autres questions qui seraient passibles de m'être posées.

Merci, mesdames et messieurs.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie, Monsieur le Député Perron, d'être venu nous rencontrer ce matin pour faire cette présentation, qui a certainement le mérite d'être fort claire.

Il y a deux questions que j'aimerais vous poser à ce moment-ci. La première découle de l'affirmation que vous faites à la page 16, à la toute fin de votre mémoire, en parlant des ententes notamment territoriales, où vous dites:

"Ces ententes seront conclues sans extinction des droits des autochtones..."

Nous sommes conscients comme Commission que c'est l'un des principaux problèmes, la pierre d'achoppement de la plupart des négociations de revendications territoriales au Canada -- pas seulement au Québec, mais également au Canada -- cette démarche en vertu de laquelle les gouvernements, pour des fins de sécurité juridique, exigent l'extinction des droits

d'abord, et ensuite un nouvel octroi de droits plus précis suivant l'entente.

Nous avons entrepris des recherches pour trouver des solutions de rechange à cette technique de l'extinction des droits, qui est fondamentale et qui va au coeur des revendications autochtones également, où on aimerait pouvoir faire des ententes sans renier ses droits sur ce que l'on estime être des territoires ancestraux de façon fondamentale et définitive, tout en comprenant la nécessité d'une sécurité juridique pour les partenaires économiques ou autrement sur le territoire.

Au fond, ma question est la suivante: Est-ce que vous avez des études, est-ce qu'il y a un travail technique qui a été fait chez vous concernant la façon de conclure des ententes territoriales qui n'éteindraient pas les droits des autochtones? Si oui, on serait certainement heureux si vous vouliez les partager avec nous.

DENIS PERRON: D'abord, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, qu'effectivement il y a certaines études qui ont été faites au niveau de ces droits à l'intérieur de ma formation politique. Il y a même des personnes très bien cotées juridiquement qui se

sont impliquées à notre demande sur ces questions.

Il est clair que lorsque nous demandons l'extinction des droits avant de négocier, on ne va pas loin avec ça. Donc il faut, dans un premier temps, que les parties en viennent à une entente concernant les droits.

Vous savez, j'ai eu l'occasion de voir, au cours de plusieurs années de vie politique -- même antérieurement à ça parce que j'ai toujours été extrêmement intéressé par la question québécoise et aussi par la question autochtone -- une chose remarquable. Lorsqu'on regarde les écrits, les décisions qui ont été rendues par des cours de justice... parlons des écrits, par exemple la Proclamation royale de 1763. On est loin de 1763. Depuis 1763 il y a des évolutions qui se sont faites autant en Amérique du Nord que dans d'autres pays au monde. Donc il faut revoir l'ensemble de tous ces écrits et en venir à une entente formelle d'abord sur les droits.

Les droits peuvent être différents d'une nation à une autre nation, ou en tous les cas celles que je connais sur le territoire du Québec, sur le territoire américain et aussi sur le territoire du reste du Canada. Il est clair qu'on ne peut pas d'aucune espèce de façon

s'orienter en disant: 'Vos droits sont éteints' et après ça dire: 'Venez négocier avec nous'. Alors il faut reconnaître des négociations dans un premier temps par rapport aux droits.

Par la suite on s'attaque directement au fond sur la question culturelle, et des droits culturels peuvent être reconnus à l'intérieur de ces négociations-là. Vous savez, j'ai toujours reconnu que j'avais des droits culturels; je ne vois pas pourquoi les autochtones n'auraient pas des droits aussi culturels. Les droits, ça peut être plus restreints par rapport à une nation en rapport avec d'autres nations.

Donc il faut reconnaître ces droits-là dans un premier temps et, après ça, s'asseoir et négocier les questions économiques, les questions sociales, et caetera. C'est comme ça qu'il faut y venir, je pense.

Tant et aussi longtemps qu'on ne fera pas ça on va toujours être comme un chien qui court après sa queue: on en arrivera jamais à rien.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Écoutez, je réitère le souhait que, si vous avez des idées précises sur des solutions de rechange à la technique de l'extinction des droits... parce que souvent c'est une

question d'échange; on donne un territoire avec une propriété exclusive en échange de l'extinction des droits sur un territoire beaucoup plus grand. Je pense que la question est bien connue; c'est la solution qui est plus difficile.

Évidemment, on pourrait en parler longuement ce matin, mais j'exprime le souhait, certainement, pour la Commission de recevoir des informations additionnelles si vous avez des documents dont vous pourriez nous faire part et qui nous aideraient à voir quelles pourraient être les solutions de rechange à cette technique juridique qui cause tant de problèmes.

DENIS PERRON: Si vous me permettez, Monsieur le Président, là-dessus, je vais regarder ce que j'ai à mon bureau de Québec par rapport aux demandes qui ont été faites à certains juristes. Il est possible qu'avec l'autorisation de ma formation politique je puisse les transmettre aux membres de la Commission. Ça pourrait peut-être aider au règlement global de l'ensemble de ce dossier-là.

Vous savez, je suis Québécois, c'est vrai, mais on est dans un système fédéral, et je pense que les problèmes des autochtones sont pancanadiens; ils

ne sont pas strictement québécois, ils sont pancanadiens.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie. On l'apprécierait grandement.

Très brièvement, une deuxième question: Est-ce que, dans le contexte de votre mémoire, qui se situe dans une éventuelle souveraineté du Québec, vous voyez le Québec comme se substituant au fédéral ou prenant le relais du fédéral quant à sa responsabilité de fiduciaire vis-à-vis les autochtones, vis-à-vis les Indiens en particulier?

DENIS PERRON: Effectivement, si le Québec devient souverain, à ce moment-là il va falloir qu'il n'y ait pas de vide juridique. Comme il ne devrait pas y avoir de vide juridique, que ce soit bon ou que ce soit mauvais, il va falloir rapatrier l'ensemble de ces législations, de ces réglementations, même au niveau constitutionnel, pour ramener ça au Québec. Mais, par la suite, dans de très courts délais, il va falloir que ça se règle.

Je parlais de l'Indian Act tout à l'heure. Moi, je pense que c'est vraiment désuet, malgré les amendements qui avaient été apportés à deux reprises depuis 1874 je crois. Je crois que c'est encore très

désuet. Pourquoi? Parce qu'on n'en est pas venu à des ententes. Cette loi-là, il va falloir qu'elle soit rapatriée et tout de suite, dans les plus courts délais, faire des négociations pour réamender tout ça. Ça n'a pas de bon sens de continuer de même. Ça n'a pas de bon sens. On est presque au Moyen-Âge.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je comprends ce que vous me dites, mais encore une fois, au fond, la question -- et je sais qu'il y a beaucoup de gens qui se la posent du côté des autochtones au Québec -- est que cette responsabilité de fiduciaire comporte une garantie importante pour les peuples autochtones du Canada qui est dévolue à la Couronne du chef du Canada, la Couronne fédérale.

Au fond, c'est une question juridique qui se pose: Est-ce que vous voyez la transmission de cette responsabilité de fiduciaire au Québec?

DENIS PERRON: Oui. Oui, effectivement.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien. Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires?

COMMISSAIRE PAUL CHARTRAND: Je n'ai pas de questions, mais j'aimerais seulement, Monsieur le Député, vous remercier pour une allocution très importante. Il me semble qu'elle peut être très utile pour promouvoir le dialogue.

Merci beaucoup.

DENIS PERRON: Ça m'a fait plaisir.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il y a une dernière question de la part de notre commissaire du jour, M^me^ Évelyne St-Onge.

Madame St-Onge.

COMMISSAIRE DU JOUR ÉVELYNE ST-ONGE: Monsieur Perron, concernant la souveraineté du Québec, si c'est un pays souverain et que nous, on maintient une alliance avec Ottawa, est-ce que le Parti Québécois a pensé à autre chose?

DENIS PERRON: Écoutez, dans ma tête à moi, lorsqu'on regarde l'évolution internationale des pays, soit des pays anciens ou nouveaux, surtout les nouveaux qui se sont formés au cours des dernières années, disons les 25 dernières années, il est clair qu'à ce moment-là, lorsqu'une majorité accède à sa souveraineté, à son indépendance -- je ne parle pas de la séparation,

je parle de la souveraineté ou de l'indépendance -- c'est clair qu'à ce moment-là tout est rapatrié au niveau des juridictions.

C'est sûr qu'il va y avoir une période de transition qu'on va devoir vivre d'un côté comme de l'autre, autant de la part du fédéral que de la part du Québec que de la part des autochtones, pour s'assurer que les droits de chacun et de chacune sont respectés. Alors à partir du moment où il y a cette période de transition, c'est clair qu'il va falloir respecter aussi... et même, encore là, ça fait partie des négociations.

Dans le cadre de la souveraineté du Québec, il va falloir qu'un gouvernement du Québec respecte les droits -- les droits acquis, en tout les cas -- respecte les traités existants, respecte ce qu'il y a dans la Constitution canadienne actuellement, dont une partie a été demandée par René Lévesque lui-même. Il est clair que dans une démocratie il faut respecter les autres aussi.

Moi, là-dessus, je peux vous dire que je n'ai aucune espèce de crainte quant à l'attitude des Québécois et des Québécoises et du gouvernement du Québec dans le cadre où les citoyens et citoyennes du Québec auraient voté en faveur de leur souveraineté. Il faut

respecter les droits des autres aussi qui demeurent sur le territoire.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Évidemment, c'est une grosse question et qui mériterait un échange beaucoup plus prolongé. C'est un début.

Nous vous remercions d'être venu nous rencontrer et d'avoir fait la présentation de votre mémoire.

DENIS PERRON: Ça m'a fait plaisir, Monsieur le Président. Bonne chance à tout le monde.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci.

Alors je voudrais demander aux représentants du Conseil des Naskapis du Québec de venir faire la présentation de leur mémoire. Ce sera la dernière présentation de la journée.

Merci.

JOHN MÉMÉANSKUM, DIRECTOR GENERAL AND BAND SECRETARY, NASKAPI BAND OF QUEBEC: Good afternoon, Commissioners.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Can you introduce yourselves, pouvez-vous vous présenter, for the record?

JOHN MÉMÉANSKUM: We will do.

My name is John Méméanskum. I am the Director General and Band Secretary for the Naskapi Band of Quebec. To my right is my principal advisor, Dr. Paul Wilkinson.

First of all, I would like to apologize for the Chief's absence, because of the short notice that we had concerning our appearance and presentation. I will be making an oral presentation with a brief to follow to the Royal Commission.

On behalf of the Naskapi Band of Quebec we are very honoured to appear before the Royal Commission, not to mentioned that we have appeared before various commissions, federal and provincial, throughout our political arrangements with the federal and provincial governments.

I would like to briefly talk about 12 points that will be mentioned in our brief. I will give you a brief history of the Naskapi. There are 564 Naskapi who reside about nine miles from Schefferville. Their relocation was tied to their North Fishing Quebec Agreement, which I will talk about later.

The Naskapi were the last nomadic people to quit their nomadic life in the early fifties. The

Naskapi have lived with the Inuit of Kuujjuaq prior to that.

The Naskapi Band was created in 1971 but incorporated in 1984 under the Cree/Naskapi Act, which was the first Indian self-government legislation in Canada. In 1986 the Sheshaht government legislation came into effect. In 1975 I was one of the original part-time employees of the Band, with a total budget of $17,500 annually.

In 1975 the James Bay Northern Quebec Agreement was signed by the Cree and the Inuit, which excluded the Naskapi Band of Quebec. The Naskapi nevertheless proceeded to negotiate their land claim settlement with the federal and provincial governments, and an agreement was struck between the federal and provincial governments similar to the James Bay Agreement and, ironically, was signed by Mr. Perron's government at that time.

From 1980 to 1983 the Naskapi constructed Kowejekamatch (PH), nine miles outside of Schefferville -- the same distance as Malioténam and Sept-Îles. In 1982 the Iron Ore Company of Canada announced the closing of the IOC operation in

Schefferville, which was a devastating blow to Schefferville. It was a one-industry town. It was the biggest producer of iron ore in North America. Of course, with that, the jobs went and the population went. Schefferville had a population of 3,000 to 4,000 people.

The people who remained are the Naskapi and the Montagnais -- we are the majority now -- but with no economic or social or land structure in place. We were left there as cheap labour by multinationals that are based in the United States.

In 1984 the Cree/Naskapi Act was passed. Like I said, it was the first Indian self-government legislation in Canada. We were one of the first two Indian groups to move away from the Indian Act, which is paternalistic. I am sure you heard this reference throughout your travels, Commissioners.

Even signing the agreement didn't solve all the problems of the Naskapi. Like I said, it was a one-industry town. Agreements, treaties are meant to last for a lifetime and for future generations of the people that signed it. But economic conditions change very rapidly and drastically for these people.

From 1988 to 1990 the federal government

reviewed its obligations under our agreement. We came up with an implementation agreement following the spirit and the intent of the agreement they signed with my people.

A similar review has been done on the provincial side. From 1990 to 1993 a federal-Naskapi-provincial working group was created to find out ways of creating employment for the Naskapi in the Schefferville area or outside regional Schefferville, to create employment for them because, like I told you, it was a one-industry town.

The final report will be tabled in January, 1993. I have a copy of it. We are going to be looking at three major categories of development of human resources: education, education and autonomy, education and financial resources, professional training within the school system, within the Naskapi Band of Quebec, within the Naskapi Development Corporation and its subsidiaries, employment opportunities within the community and the immediate area of Schefferville.

I told you in 1975 I had a budget of $17,500. Right now my budget is between $2.5 and $3 million. I have three full-time staff and 100 seasonal employees also.

Like I told you, in Schefferville when the IOC closed in 1982, we were a minority then. Right now we are the majority. We still don't have that economic control in Schefferville.

One thing I look at is, on your posters, "a time to talk, a time to listen". I think the aspirations of Native people should be listened to by both levels of government, federal and provincial, regardless of their jurisdictions, regardless of what happened to the Charlottetown Accord; the Native people are going to be here and are going to be a major part of Canadian life and Québécois life.

We don't condone violence, but we think if the governments listen violence will be minimal, or it might not exist; barricades might be down. Because of the frustration of Native people, this is what's happening. The governments are not listening.

I read in the Toronto Globe & Mail this morning: "Power shifts to Aboriginal governments. Indian Affairs is to hand over 80 per cent of workload by the end of the nineteen nineties." The Native people should be ready for this self-administration if we are looking toward self-government for the Native people.

It also says here that the Minister of Indian Affairs, Tom Siddon -- "his very title implies paternalism. If we had a minister for aboriginal relations, it would describe a very different relationship between Crown and the First Nations. A framework agreement will have to be negotiated with all the elements of the authority of the First Nations also. The principle is to get out of under the Indian Act and have an alternative legislative network within which they can operate autonomously" -- I quote this from the Minister. "There are 25 areas of jurisdiction and about two-thirds of it are in provincial jurisdiction."

My agreement with the federal and provincial governments, the North Fishing Quebec Agreement, spells out what kind of relationship I will have with the federal government, mainly fiscal arrangements, and I get some arrangements with Quebec under justice, under education, health and social services. But if we are to retain our aspirations of self-government, I think both levels of government should co-operate with each other.

The other thing that I see in your mandate is, the work of the Royal Commission on Aboriginal

Peoples is threefold: investigate, explain and recommend. A couple of months ago, last June, the provincial government held a regional symposium through all regions of the province talking about their relations with the Native and non-Native people. These regional symposiums were based on the Oka crisis. I believe the Royal Commission should exchange its views with the province on the results they had through the regional symposiums.

Right now I co-operate with the Montagnais in Schefferville very closely on an economic basis on joint projects, regardless of the political opinions and differences of opinion that we have. First Nations can work hand in hand together. To the west I deal with the Grand Council of the Cree, the Cree's authority. To the north, Makkovik, the Kativigushun (PH) government, the Naskapi are members of the Kativigushun (PH) government. To the east I deal with the Innu and the Montagnais of Labrador. To the south I deal with the Montagnais.

Geographical boundaries that exist now that divide us in every aspect of our culture shouldn't be a division, just like provinces have divisional,

territorial boundaries. It doesn't. I think co-operation is the best way. Co-operation will get results and progress.

I just flew from Montreal and I don't want to further out my brief, but, like I said, I will be presenting a written brief by the Band. I am very honoured to appear before your Royal Commission. Of all the commissions we have appeared, this is the most honourable one, because it will hopefully point out the aspirations of Native people as a whole.

Thank you very much.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I would like to thank you very much for what is certainly a very useful contribution. We were particularly anxious to meet with you, because we are aware that you have lived through something different with the Naskapi Act, the agreement. As you have mentioned, you were the first Aboriginal people to move toward some form of self-government. So we know that you have an experience that might be very precious for others to follow as to what are the pitfalls, what should be avoided, what should be done instead.

You are talking about co-operation, including the provincial governments. We had an

opportunity to mention earlier that the first thing we did after the creation of the Commission was to make a tour of all provincial capitals with a view of meeting not only with Aboriginal organizations for the planning of those hearings, but also to meet with the Premier of each province and the Ministers responsible for Aboriginal Affairs, because we wanted to establish a good co-operation.

Although we are a federal Commission, it is quite obvious, reading the Terms of Reference, that our recommendations are going to have a great impact on provincial jurisdictions, and we wanted to make sure that this was understood and that the Commission will have the collaboration and co-operation of all provincial governments and also territorial governments.

This being said, we are certainly anxious to pursue the dialogue that started up this morning. We know that the Naskapi Commission has been functioning for close to five years now. We have read the annual report. We are looking forward to the one in January 1993.

We, as you know, are looking for models of self-governments, various kinds of models. Obviously,

this, with the Sheshaht in B.C., was the first kind of model. We are talking about models that are not constitutionally-grounded.

This brings me to ask you a question about the proposals that were in the Charlottetown Accord. What was the position of your nation?

JOHN MÉMÉANSKUM: I knew somebody would ask me that question.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Did you agree? Because we are trying, as a Commission, to see --

JOHN MÉMÉANSKUM: It is like asking me, did I vote 'yes' or 'no' for the referendum. I did not vote in the referendum.

Although the Naskapi are politically distinct from the Cree, the Inuit and the other groups of Canada, I made close ties with the Sheshaht Band as of last year, and I was in Vancouver through the Charlottetown thing.

Our position was that, since we have various relationships with the federal and provincial governments, opinions differ, always -- you should know that by now; political opinions differ from one side to another.

Our position to Premier Bourassa -- and we sent an identical letter to Mr. Mulroney -- was that the Naskapi under the Cree/Naskapi Act have the power to hold referendums. We are not going to help them with their referendums on the opinion of the Naskapi. That is their problem. It is the provincial governments that confuse the situation for the populations of Canada. But the populations, regardless of from which province it was, were not stupid enough to reject this new relationship.

To pinpoint your question, my leadership did not have any negative opinions about the Charlottetown Accord. We believe that it was the best agreement that the provinces can come up with. Mr. Bourassa's political attaché sent a letter to my Chief on October 20th. We sent the Premier and the Prime Minister of Canada a letter stating our position on October the 2nd, before I left for Vancouver. It says:

"On behalf of the Prime Minister I acknowledge receipt of your correspondence of October 2nd concerning the referendum on the renewal of the Canadian Constitution. You may rest assured it has been brought to the

attention of Mr. Bourassa."

I don't know how long we are going to wait for an answer.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Are you tabling a copy of this letter to the Commission?

JOHN MÉMÉANSKUM: If you want, we will include it with our brief, the letter that was sent to the Prime Minister of Canada and the Premier of Quebec.

Before we leave, I would just like to mention that what's good for the Naskapi and the Cree and the Inuit might not be good for other Native groups. We are always careful to mention that.

Thank you very much.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you very much.

Commissioner Wilson.

COMMISSIONER BERTHA WILSON: I would just like to thank you very much for coming, speaking to us, and say that I look forward to receiving your written brief. Thank you.

COMMISSIONER PAUL CHARTRAND: I agree entirely with that. Thank you very much.

JOHN MÉMÉANSKUM: Thank you.

CO-PRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Ceci complète cette séance d'audiences publiques de la Commission ici, à Malioténam. Nous remercions tous et chacun qui ont rendu possible cette séance. Nous remercions nos hôtes dans ce gymnase. Également, je voudrais remercier les traducteurs, qui ont fait un travail remarquable en montagnais, en français, en anglais.

Je voudrais remercier le personnel de la Commission, qui a rendu possible la tenue de cette audience; également notre commissaire du jour, M^me^ Évelyne St-Onge, qui a rendu, je pense, cette audience, nous l'espérons, peut-être plus accessible, qui a permis davantage à plusieurs personnes de se sentir à l'aise, chez elles. M^me^ St-Onge a soulevé des questions importantes à nos interlocuteurs et nous l'en remercions.

Alors nous espérons que ce dialogue pourra se poursuivre, même si nous ne pourrons malheureusement pas venir ici, à Malioténam, mais nous allons revenir au Québec. Il y a certaines organisations, comme le Conseil des Atikamekw et des Montagnais, qui ont déjà indiqué qu'elles allaient revenir devant nous pour présenter un mémoire général.

Alors merci et bonne chance à tous.

--- L'audience se termine à 13 h 38